

***RAPPORT  
D'ACTIVITE  
2003***

# Sommaire

<b>Préface.....</b>	<b>3</b>
<b>Première partie - Présentation.....</b>	<b>5</b>
1. Les origines .....	7
2. Les missions .....	8
2.1. L'évaluation des incidences sur l'environnement.....	9
2.2. Le rapport sur l'état de l'environnement wallon et la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable .....	10
2.3. Les écotaxes.....	11
2.4. Les autres tâches.....	11
3. La composition.....	12
4. L'organisation des travaux.....	14
4.1. L'Assemblée plénière.....	14
4.2. Le Bureau .....	15
4.3. Les Sections spécialisées.....	15
4.4. Les Groupes de travail.....	16
4.5. Le Secrétariat.....	16
<b>Deuxième partie - Avis .....</b>	<b>17</b>
1. Introduction .....	19
1.1. Les avis rendus depuis 1988 .....	19
1.2. La publicité des avis.....	20
2. L'évaluation des incidences sur l'environnement.....	20
2.1. L'agrément des auteurs d'études d'incidences.....	20
2.2. Les études d'incidences.....	22
3. La planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable.....	25
4. Les autres avis.....	27
4.1. Les autres avis sollicités par le Gouvernement .....	27
4.2. Les avis d'initiative .....	29
<b>Troisième partie - Autres réalisations et activités.....</b>	<b>31</b>
1. Les mandats .....	33
1.1. La base du mandat est réglementaire .....	33
1.2. La base du mandat est une décision du Gouvernement wallon .....	34
1.3. La base du mandat est discrétionnaire .....	35
2. Les relations extérieures et la communication.....	38
2.1. Les rencontres avec le Gouvernement wallon.....	38
2.2. Les contacts avec d'autres Commissions consultatives de la Région wallonne.	38
2.3. Les relations avec d'autres Conseils .....	39
2.4. Les relations internationales .....	39
2.5. Les 15 ans d'activités du Conseil.....	40
2.6. Les autres actions.....	41
3. Les activités des structures du CWEDD .....	43
3.1. L'Assemblée plénière.....	43
3.2. Le Bureau .....	44
3.3. Les Sections spécialisées.....	45
<b>Quatrième partie - Annexes .....</b>	<b>51</b>

## Préface

Chers lecteurs,

Nous vous présentons le rapport d'activité 2003 du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD).

Le CWEDD a pour mission de conseiller les autorités publiques (Gouvernement wallon, Collèges des Bourgmestre et Echevins,...) par des avis sur les politiques environnementales et des avis qui évaluent la prise en compte de l'environnement dans d'autres politiques ou encore des avis relatifs à des projets particuliers. Ces avis sont rendus dans le cadre d'un projet global qui est celui du développement durable. Tous les avis rendus contribuent également à construire l'expérience collective du Conseil.

Il n'est pas vain de rappeler que le CWEDD est constitué d'experts désignés par le Gouvernement sur proposition des structures représentatives de différents acteurs de notre société et que ses avis tiennent compte de la diversité des sensibilités environnementales présentes en son sein, sans oublier les nombreux travaux réalisés par l'équipe administrative. L'esprit qui y règne est toujours constructif, souvent consensuel et parfois novateur. La volonté de respect mutuel et de reconnaissance des aspirations des uns et des autres est sans doute l'élément humain le plus remarquable de notre Conseil.

Le CWEDD a été renouvelé le 27 septembre 2000. Depuis cette date, plus de 250 avis ont été adoptés.

Au cours de l'année 2003, le CWEDD a remis 91 avis, dont 83 relatifs à la procédure relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement. Citons également les avis relatifs au tableau de bord sur l'environnement, l'avis relatif au plan « environnement-santé » belge, l'avis relatif aux accords de branche avec deux secteurs et l'avis relatif à l'assainissement des sols pollués. Enfin, notons que les membres du Conseil assurent de nombreux mandats au sein d'autres Conseils ou de comités.

Bonne lecture.

Jacques DE BRAKELEER  
*Président*

Ir. Frédéric ROUXHET  
*Secrétaire*



## Première partie

# Présentation

Créé en 1985, le Conseil wallon de l'Environnement débute ses travaux le 28 juin 1988. Le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable lui succède en 1994.

Par ses avis, cet organe consultatif, qui regroupe différents acteurs de la société, conseille les autorités publiques wallonnes en matière d'environnement.



# 1. Les origines

Le 27 juin 1985, le Conseil des Communautés européennes adopte une directive concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. La Région wallonne transpose rapidement cette directive en adoptant, le 11 septembre 1985, le décret organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement. Ce décret crée le Conseil wallon de l'Environnement (CWE).

Suite à la *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement* (Rio, 1992), un décret relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable est adopté le 21 avril 1994 par la Région. Sur la base de ce décret, le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD) succède au CWE.

## Quelques développements

- Les programmes d'action des Communautés européennes en matière d'environnement de 1973, 1975 et 1983 soulignent que la meilleure politique de l'environnement consiste à éviter, dès l'origine, la création de pollutions ou de nuisances plutôt que de combattre ultérieurement leurs effets. La nécessité de tenir compte le plus tôt possible des incidences sur l'environnement de tous les processus techniques de planification et de décision est affirmée.
- En Belgique, les compétences relatives à la protection de l'environnement sont régionalisées via la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.
- Afin de traduire dans le droit wallon cette préoccupation de protection de l'environnement, Messieurs José DARAS et Consorts (B. ANSELME, D. FEDRIGO et M. MORDANT) déposent au Conseil régional wallon, le 20 septembre 1983, une proposition de décret organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne. Cette proposition prévoit de confier certaines missions à un « Conseil régional de l'Environnement ».
- Au même moment, des discussions au niveau européen sont menées sur cette thématique et aboutissent, le 27 juin 1985, à l'adoption, par le Conseil des Communautés européennes, d'une directive concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (Directive 85/337/CEE – Date limite de transposition : 3 juillet 1988)
- Le 12 avril 1984, des amendements à la proposition de décret wallon sont proposés par l'Exécutif régional wallon dans lequel le Ministre Valmy FEAUX est compétent pour l'Environnement. Un amendement est relatif à la création d'un Conseil wallon de l'Environnement.
- La proposition de décret est adoptée par la Commission de l'Environnement du Conseil régional wallon le 2 septembre 1985.
- Le 11 septembre 1985, le décret organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement, qui transpose la directive 85/337/CEE, est voté à l'unanimité. Ce décret crée le CWE.
- Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable (Rio, 1992), un projet de décret relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable est déposé le 29 décembre 1993. Il est adopté le 21 avril 1994 (56 oui, 10 non et 4 abstentions). Ce décret modifie l'intitulé du CWE qui devient le CWEDD et lui confie de nouvelles missions.
- Le CWE est installé à Namur le 28 juin 1988 par Monsieur Guy LUTGEN, Ministre de l'Environnement. La première réunion du CWEDD se tient quant à elle le 13 octobre 1995.

### Références

**Décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement**  
Art. 11. § 1<sup>er</sup>. Il est établi un Conseil dénommé « Conseil wallon de l'Environnement ».

**Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable**  
Art. 19. Il est créé un Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable.

## 2. Les missions

D'une manière générale, le Conseil a pour mission, en tant qu'organe consultatif, de remettre des avis aux autorités publiques de la Région wallonne (Gouvernement wallon, Ministre de l'Environnement, Collège des Bourgmestre et Echevins...) dans différentes matières relatives à l'environnement.

Depuis 1988, le Conseil intervient dans les procédures du système d'évaluation des incidences sur l'environnement et dans le processus de consultation sur l'état de l'environnement wallon. Le texte fondateur du CWE (décret de 1985) indique par ailleurs qu'il a également pour mission de réaliser les tâches qui lui seraient confiées par l'Exécutif ou d'autres réglementations.

Ces missions sont complétées en 1994 par celles relatives à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable et celles relatives aux écotaxes.

Comme le CWE l'indique dans sa note de prospective 1988, qui constitue véritablement le premier document de synthèse produit, les missions confiées au Conseil soulignent que celui-ci n'est pas constitué pour expédier les affaires mais pour être une chambre de réflexion et de proposition.

### Références

#### **Décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement**

*Art. 11. Le Conseil a pour mission de réaliser les tâches qui lui sont confiées par le présent décret, ainsi que celles qui peuvent lui être confiées par l'Exécutif ou d'autres réglementations.*

#### **Décret du 12 février 1987 visant à l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement wallon**

#### **Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable**

*Art. 20. Le Conseil a pour mission de réaliser les tâches qui lui sont confiées par le présent décret, par le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement et par la loi du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat ainsi que d'autres tâches qui peuvent lui être confiées par le Gouvernement.*



## **2.1. L'évaluation des incidences sur l'environnement**

Sur la base du décret du 11 septembre 1985, le Conseil est consulté sur les demandes d'agrément des bureaux d'études habilités à réaliser des études d'incidences sur l'environnement. Le Conseil remet aussi un avis motivé sur la qualité de toutes les études d'incidences de projets privés ou publics réalisées en Région wallonne et sur l'opportunité des projets correspondants.

Depuis 1998, le Conseil remet également des avis sur les études d'incidences de plans (plans de secteurs et plans communaux d'aménagement).

### **Quelques développements**

- Le décret du 11 septembre 1985 a été modifié par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002.
- Le premier arrêté d'exécution du décret de 1985 est signé par l'Exécutif fin juin 1987. Suite à divers recours, ce texte est annulé par l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 juin 1990. Le 19 juillet 1990, un nouvel arrêté est pris ; il vise à gérer la période de transition dans l'attente de la rédaction d'un texte définitif. Enfin, l'arrêté d'exécution du 31 octobre 1991 règle les aspects pratiques du système d'évaluation et en détermine les différentes étapes depuis cette date jusqu'en 2002. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, le système est réglé par l'arrêté du 4 juillet 2002.
- Le décret du 27 novembre 1997 relatif au code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) a introduit l'évaluation des incidences sur l'environnement des plans et programmes. Il a été modifié par le décret du 18 juillet 2002 (dit « CWATUP optimisé »). Les dispositions de ce décret sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2003 (excepté notamment des dispositions relatives à l'évaluation de certains plans et programmes).
- Le décret de 1985 et ses arrêtés d'application prévoient notamment pour le Conseil les missions suivantes :
  - l'obtention d'informations sur le déroulement de l'étude d'incidences auprès des autorités publiques concernées et de la personne qui réalise l'étude ;
  - la remise d'un avis au Ministre lorsqu'une étude d'incidences est jugée médiocre, sur un éventuel avertissement à adresser à l'auteur agréé ;
  - la remise d'un avis sur la proposition du Ministre de retirer l'agrément à un auteur agréé ou d'en modifier les conditions ;
  - la participation à la réunion d'information préalable à l'étude d'incidences ;
  - la participation à la réunion de concertation éventuelle.
- Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ?

C'est une étude scientifique réalisée par une personne agréée mettant en évidence les effets du projet sur l'environnement. L'étude d'incidences comporte au minimum :

  - 1° une description du projet comportant des informations relatives à son site, à sa conception et à ses dimensions;
  - 2° les données nécessaires pour identifier et évaluer les effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement;
  - 3° une description des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs importants et, si possible, pour y remédier ;
  - 4° une esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par le demandeur et une indication des principales raisons de son choix, eu égard aux effets sur l'environnement ;
  - 5° un résumé non technique des points mentionnés ci-dessus.

## **2.2. Le rapport sur l'état de l'environnement wallon et la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable**

Depuis 1988, sur la base du décret du 12 février 1987 visant à l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement wallon, le Conseil est appelé à mener une réflexion intégrée et prospective sur l'état de l'environnement wallon.

Il est ainsi consulté sur le rapport sur l'état de l'environnement wallon qui contient un constat critique, évolutif et prospectif sur les différentes composantes du milieu et sur les pressions exercées par les activités humaines. A l'initiative du Gouvernement, ce rapport fait l'objet également d'une discussion en table ronde à laquelle sont conviés le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) et le CWEDD. Ce dernier établit ensuite une note de synthèse présentant les résultats de cette consultation et une note de prospective comprenant des suggestions en matière de lutte et de prévention face à la détérioration de l'environnement.

Le décret du 21 avril 1994 constitue un tournant important dans la législation relative à l'environnement. Il institue en Région wallonne la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable et se situe dans la droite ligne de la Déclaration de Rio. Il vise :

- la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes;
- la prévention et l'atténuation des nuisances à l'environnement provoquées par les activités humaines;
- la prise en compte à l'échelle de la Région de la dimension environnementale du développement durable.

Ce texte confirme et complète les missions de '88 en indiquant que le Conseil est également consulté sur deux autres grands types de documents :

- le plan d'environnement pour le développement durable (PEDD), dont l'élaboration est prévue tous les cinq ans; il détermine les lignes directrices à suivre à moyen et à long terme lors de la prise de décisions par les autorités publiques.
- et les programmes sectoriels. Les programmes prévus sont relatifs à la gestion des déchets, la qualité des eaux, la qualité de l'air, la qualité des sols et la protection de la nature.

Concernant le PEDD, il est prévu que le Conseil remette un avis sur son projet. De plus, l'action 188 du PEDD donne mission au CWEDD d'évaluer sa bonne exécution.

### **Développement**

Le décret du 21 avril 1994 a été modifié par celui du 22 janvier 1998 qui introduit les plans communaux d'environnement et de développement de la nature. A l'heure actuelle, aucun plan de ce type n'a été introduit.

### **2.3. Les écotaxes**

La loi du 16 juillet 1993, qui vise à achever la structure fédérale de l'Etat, institue les écotaxes. Les demandes d'avis du Conseil sont introduites par « la Commission de Suivi en matière d'écotaxes, d'application des écotaxes et de modification des dispositions relatives aux écotaxes sur la loi du 16 juillet 93 (art. 390) ».

La suspension de la Commission de suivi en matière d'écotaxes a conduit le CWEDD à ne plus remettre d'avis depuis 1999. Cette commission a été supprimée par la loi du 30 décembre 2002 portant diverses dispositions fiscales en matière d'écotaxes et d'écoréductions (Moniteur belge du 17 avril 2003).

### **2.4. Les autres tâches**

Lors de l'installation du Conseil en 1988, Monsieur Guy LUTGEN, Ministre de tutelle, souligne que les missions que l'Exécutif wallon entend lui voir assumer portent non seulement sur les missions décrétales de base mais également sur d'autres missions que l'Exécutif pourrait ultérieurement lui confier et sur la cohérence des politiques régionales liées à l'environnement.

En 1993, lors des discussions relatives à la rédaction du décret planification<sup>1</sup>, il est avancé que le Conseil pourrait, par exemple, remettre des avis dans le cadre de mesures d'exécution que le Gouvernement serait amené à prendre sur base de règlements européens dans le domaine de l'environnement.

Le Conseil a également pour mission de réaliser les tâches qui lui sont confiées par d'autres réglementations. Citons entre autres les décrets « déchets » (plan wallon des déchets, plan des centres d'enfouissement technique) et le CWATUP (évaluation des incidences des plans et programmes).

---

<sup>1</sup> Source : Commentaire des articles du projet de décret relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable – Conseil régional wallon – session 1993-1994 – 29 décembre 1993 [201 (1993 – 1994) – n° 1].

## 3. La composition

**Divers acteurs de la société présentant des compétences dans le domaine de l'environnement composent le Conseil.**

Le CWEDD est composé de 26 membres effectifs et 26 membres suppléants représentant différents acteurs de la société. Ces membres sont issus des organismes suivants<sup>2</sup> :

- Union wallonne des Entreprises (3)
- Organisations professionnelles agricoles (2)
- Organisations syndicales (2)
- Organisations représentatives des classes moyennes (2)
- Associations de protection de l'environnement (4)
- Associations représentatives des consommateurs (1)
- Union des Villes et Communes de Wallonie (2)
- Institutions universitaires francophones (3)

Les Présidents (membres effectifs) et Vice-Présidents (membres suppléants) de sept Conseils et Commissions consultatives font également partie du CWEDD :

- Commission régionale des Déchets (CRD),
- Commission consultative pour la Protection des Eaux contre la Pollution (CCE),
- Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT),
- Commission régionale d'Avis sur l'Exploitation des Carrières (CRAEC),
- Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature (CSWCN),
- Conseil supérieur wallon des Forêts et de la Filière "Bois" (CSWFFB),
- Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation (CSWAAA).

Le Président, les deux Vice-Présidents et les membres sont désignés par le Gouvernement. Tous les mandats sont conférés, depuis 1988, pour une période de 5 ans (les mandats sont renouvelables). Le dernier renouvellement date du 27 septembre 2000.

Le Ministre de l'Environnement ou ses représentants et le Directeur général de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE) sont invités à participer aux travaux du Conseil sans voix délibérative. Le Conseil peut également convier des personnes ayant des compétences particulières à participer aux travaux.

### Quelques développements

- Les premières règles de composition du Conseil sont définies par l'arrêté du 23 juin 1988. Les membres sont désignés pour leurs compétences dans les matières relatives à l'environnement pris dans son sens le plus large et pour que toutes les disciplines scientifiques relatives aux matières de l'environnement soient représentées au sein du Conseil. En 1992, le Conseil demande une modification de sa composition qui trouve son aboutissement lors du renouvellement de 1995.
- Depuis 1988, les membres sont issus des milieux socio-économiques, des associations de protection de l'environnement, des associations représentatives des consommateurs, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et des institutions universitaires francophones. Trois Commissions consultatives en font également partie. Il s'agit de la CRD, de la CCE et de la CRAT. De 1988 à 1995, le Conseil est ainsi composé de 21 membres effectifs et 21 membres suppléants. En 1995, le nombre de membres effectifs (et suppléants) passe de 21 à 26. Il y a d'une part des modifications dans la représentation de certaines composantes et d'autre part l'arrivée de quatre Conseils et Commission supplémentaires : la CRAEC, le CSWCN, le CSWFFB et le CSWAAA.

<sup>2</sup> Entre parenthèses est repris le nombre de membres effectifs (il y a autant de suppléants).

- En 1988 et 1993, les membres du Conseil soumettent, conformément à la législation, la candidature d'un Président et d'un Vice-Président à la sanction de l'Exécutif. Messieurs Raymond VAN ERMEN (Inter-Environnement Wallonie) et Jean-Marie POSTIAUX (Union wallonne des Entreprises – remplacé en 1990 par Monsieur Louis MARTIN) sont ainsi nommés respectivement Président et Vice-Président. En 1995, le Président, Monsieur José SMITZ (Université de Liège), et la Vice-Présidente, Madame Nadine GOUZEE (Bureau fédéral du Plan) sont nommés par le Gouvernement en dehors des membres désignés par les organisations représentées. En 2000, le Président et les Vice-Présidents sont désignés parmi les 26 membres effectifs.
- En mai 1992, dans le cadre de la préparation du sommet de Rio, le Gouvernement wallon se lance dans une réflexion relative à la planification en matière d'environnement et de développement durable. Les pistes avancées pouvant impliquer des modifications importantes aux textes en vigueur, et notamment sur la dénomination, les missions et la composition du Conseil, un renouvellement à lieu le 15 septembre 1993 en évoquant le fait que de nouvelles nominations pourraient être à effectuer et qu'il serait en conséquence mis fin prématurément aux mandats de 5 ans attribués. Ce qui s'est passé en 1995.
- De 1988 à 1995, les mandats des Commissions représentées sont assurés par des membres de celles-ci. De 1995 à 2000, ce sont les Présidents et Vice-Présidents qui doivent assurer soit le mandat d'effectif, soit celui de suppléant. Depuis 2000, les Présidents de ces Commissions sont désignés membres effectifs ; les Vice-Présidents sont désignés membres suppléants.

Composition de l'assemblée plénière en date du 31 décembre 2003.

Composantes	Membres	
	Effectifs	Suppléants
<b>Union wallonne des Entreprises</b>	<b>Jacques DE BRAKELEER, Président</b> Luc DE CORDIER André LEBRUN	Jacques MALENGREAUX Bernard DECKERS Jean MARBEHANT
<b>Organisations professionnelles agricoles</b>	Bernard DECOCK Séverine VAN WAEYENBERGE <sup>a</sup>	Frédéric DETHIER <sup>e</sup> René VANSNICK
<b>Organisations syndicales</b>	<b>Jean-Louis CANIEAU, Vice-Président</b> <sup>b</sup>	Jean-Pierre DAWANCE Claude ROLIN
<b>Organisations représentatives des classes moyennes</b>	Charles ISTASSE Christophe WAMBERSIE	Dominique DETHY Arnaud DEPLAE <sup>f</sup>
<b>Associations de protection de l'environnement</b>	Dominique DEFRISE Baudouin GERMEAU Olivier GUILLITTE <b>Patrick JOURET, Vice-Président</b>	Janine KIEVITS <sup>g</sup> Michèle FOURNY Stéphane FOX Véronique PATERNOSTRE
<b>Associations représentatives des consommateurs</b>	Catherine ROUSSEAU	Julie RIGO
<b>Union des Villes et Communes de Wallonie</b>	Claude PUTS Luigi MENDOLA <sup>c</sup>	Christel TERMOL Alexandre MAITRE <sup>h</sup>
<b>Institutions universitaires francophones</b>	Michel INSTALLE Jean-Pierre THOME Marie-Françoise GODART	Claude FELTZ François OST Jean HENRIETTE
<b>Conseils et Commissions</b>		
<b>CRD</b>	Philippe GROSJEAN	Françoise COLINIA
<b>CCE</b>	Jean Marie MARCOEN	Yves DELFORGE
<b>CRAEC</b>	Claude DELBEUCK	Anne-Valérie BARLET
<b>CRAT</b>	Martine ANDRE <sup>d</sup>	Christian TAXHET <sup>i</sup>
<b>CSWCN</b>	Guy ALBARRE	J
<b>CSWFFB</b>	Marcel REMACLE	Pierre SCHOLTES
<b>CSWAAA</b>	Albert LEDENT	k

- a. Est membre suppléante de Bernard DECOCK de janvier à octobre. Est nommée par l'AGW du 24 octobre 2003 comme membre effective en remplacement de Pierre MAQUET.
- b. Mandat à pourvoir en remplacement d'Alain WILLMART (démission le 31 août 2003).
- c. Nommé par l'AGW du 27 février 2003 en remplacement de Michèle BOVERIE.
- d. Nommée comme Présidente par l'AGW du 2 octobre 2003 ; elle succède à Pierre GOT.
- e. Nommé par l'AGW du 24 octobre 2003 comme membre suppléant en remplacement de Séverine VAN WAEYENBERGE.
- f. Nommé par l'AGW du 3 avril 2003 en remplacement de Barbara LACROIX, démissionnaire le 30 juin 2002.
- g. Nommée par l'AGW du 16 janvier 2003 en remplacement de Frédéric BOUTRY, démissionnaire le 30 septembre 2002, et nommé par l'AGW du 14 mars 2002 comme suppléant en remplacement de Dominique DEFRISE.
- h. Nommé par l'AGW du 27 février 2003 en remplacement de Frédéric PETRE nommé par l'AGW du 22 février 2001.
- i. Nommé comme Vice-Président par l'AGW du 2 octobre 2003. Délégué par le Bureau de la CRAT.
- j. Mandat de Vice-Président à pourvoir en remplacement de Philippe GOFFART, nommé par l'AGW du 31 janvier 2002 et démissionnaire le 27 mai 2002 ; il succédait à Alain PEETERS.
- k. L'arrêté relatif au fonctionnement du CSWAAA ne prévoit pas de Vice-Président.

## 4. L'organisation des travaux

Le Conseil est organisé pour assurer au mieux les travaux à réaliser. Depuis 1988, il comprend une Assemblée plénière, un Bureau, des Sections spécialisées et des Groupes de travail. L'administration est assurée par un Secrétariat. Depuis 1988, le nombre des réunions n'a cessé d'augmenter.

Moyenne annuelle des réunions par « structure » du Conseil et par période.

« Structures »	Période CWE		Période CWEDD	
	1988-1993 et 1993-1995	1995-2000	2000-2003	Année 2003
<b>Assemblée plénière</b>	10	10	11	10
<b>Bureau</b>	4	9	17	15
<b>Sections</b>	18	37	42	52
<b>Groupes de travail (et nombre de GT)</b>	5 (1)	20 (6)	24 (8)	27 (9)
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>76</b>	<b>94</b>	<b>104</b>

### 4.1. L'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est l'instance décisionnelle du CWEDD. Cette Assemblée, qui compte 26 membres ayant droit de vote, approuve les avis, les recommandations et les propositions préparés par les Sections spécialisées ou les Groupes de travail. Elle se réunit généralement une fois par mois.

#### Quelques développements

- Le Conseil a souvent regretté les délais très courts de remises d'avis. Vu les délais de rigueur imposés pour remettre les avis relatifs aux études d'incidences, aux agréments des auteurs et aux écotaxes, les Sections spécialisées dans ces matières ont toujours reçu délégation de l'Assemblée plénière pour remettre ces avis au nom du Conseil si ceux-ci étaient pris à l'unanimité.

Délais moyens de demande de remise d'avis.

Type d'avis	Délai de remise d'avis	
	Fixation	Jours
<b>Etudes d'incidences</b>	Législation (délai de rigueur)	60* (30)
<b>Agréments des auteurs d'études d'incidences</b>	Législation (délai de rigueur)	30* (45)
<b>Ecotaxes</b>	Commission de suivi	10
<b>Planification</b>	Législation	30
<b>Autres demandes</b>	Gouvernement ou Ministre	de 30 à 45

\* Nouveaux délais introduit par la mise en œuvre du permis d'environnement (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002)

- Première et dernière réunions de chaque période du Conseil.

Période	CWE		CWEDD	
	1988-1993	1993-1995	1995-2000	2000-2005
<b>1<sup>ère</sup> réunion</b>	28 juin 1988	14 octobre 1993	13 octobre 1995	5 octobre 2000
<b>Dernière réunion</b>	23 juin 1993	(juin 1995)	15 septembre 2000	?

## **4.2. Le Bureau**

Le Bureau organise les travaux du CWEDD. Il est composé du Président et des Vice-Présidents (par ailleurs Présidents des Sections) et des Vice-Présidents des Sections. Il prépare l'Assemblée plénière et veille au bon fonctionnement du CWEDD. Il se réunit généralement une fois par mois.

### **Développement**

Le Bureau a toujours eu pour mission d'organiser les travaux du Conseil. Il se compose du Président et du(des) Vice-Président(s), ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des Sections. En fonction des périodes, il fluctue entre 5 (actuellement) et 11 membres. Entre 1988 et 1995, le Bureau s'est réuni une fois par trimestre. Par la suite, il s'est réuni 1 fois par mois. Toutefois, depuis 2000, au vu des demandes importantes formulées par le Gouvernement, le Bureau a été chargé par l'Assemblée plénière de diverses missions qui l'on conduit à se réunir quasiment deux fois par mois.

## **4.3. Les Sections spécialisées**

Pour assurer un travail efficace, le Conseil se structure, dès son installation, en Sections spécialisées. Elles préparent la plupart des avis. Elles se réunissent en moyenne deux fois par mois.

Les membres du CWEDD s'inscrivent dans les Sections auxquelles ils souhaitent participer, à l'exception de la Section mixte d'agrément, dont les quatre membres sont désignés par l'Assemblée plénière.

### **Quelques développements**

- **La Section « Etudes d'incidences »**

La Section « Etudes d'incidences » prépare les avis relatifs à l'évaluation des incidences sur l'environnement. Entre 1988 et 1996, elle est appelée Section « études d'impact ».

Depuis 1988, les avis relatifs à l'évaluation des incidences sont préparés selon une procédure spécifique basée sur la notion de « rapporteur ». Ceux-ci, au nombre de deux par dossier, doivent analyser celui-ci, prendre les contacts et effectuer les visites de terrains nécessaires pour forger leur opinion. Par la suite, ils font rapport en Section. C'est sur base du dossier, de l'exposé des rapporteurs et de l'expérience collective des membres, que la Section émet ensuite un avis.

- **La Section "Planification en matière d'environnement pour le développement durable"**

La Section "Planification" prépare les avis relatifs à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable. Entre 1988 et 1996, elle est appelée Section « Etat de l'environnement wallon ».

- **La Section mixte « Agrément »**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, la procédure relative à l'agrément des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement est régie par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne. Cet arrêté prévoit que les demandes d'agrément sont soumises non plus uniquement à l'avis du CWEDD, mais également à l'avis de la CRAT. Dans un souci de rationalisation du travail mais également par souci d'efficacité, le CWEDD et la CRAT ont conclu un partenariat consistant en la création d'une Section mixte « Agrément » qui prépare, pour ces deux instances, les avis relatifs à l'agrément des auteurs d'études d'incidences. Cette Section mixte, qui s'est réunie pour la première fois le 18 décembre 2002, est composée de quatre membres de chaque instance.

- Entre 1994 et 1998, la Section « Ecotaxes » prépare les avis relatifs à cette matière.

- Les Présidents des Sections « Etudes d'incidences » et « Planification » sont nommés par le Ministre de l'Environnement, sur proposition du Conseil. Le Président de la Section mixte est désigné par cette Section.

#### 4.4. Les groupes de travail

Le Bureau du CWEDD peut décider de confier l'examen d'une question particulière à un ou plusieurs groupe(s) de travail qu'il crée. Ils sont constitués de membres du Conseil qui s'y inscrivent. A l'issue de sa mission, le groupe de travail est dissout.

En particulier, les groupes de travail préparent les avis du Conseil dans le cadre des missions qui ne relèvent pas directement du décret relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement ou du décret relatif à la planification en matière d'environnement pour le développement durable. Le nombre de groupes de travail n'a cessé de croître au cours du temps.

#### 4.5. Le Secrétariat

Le Secrétariat assure toutes les missions qui sont nécessaires au fonctionnement du CWEDD. Il est organisé pour exercer non seulement la fonction de suivi administratif, mais également de support technique, de recherche et de développement.

Plusieurs personnes composent une équipe pluridisciplinaire. Elles font partie du personnel du CESRW, dont une des missions est d'assurer le secrétariat de divers conseils consultatifs.

*Composition du Secrétariat (inchangé depuis mars 2001)*

<b>Secrétaire</b> (1 ETP)	Frédéric ROUXHET, ingénieur agronome
<b>Secrétaires adjoints</b> (2 x 0,5 ETP)	Benoît BRASSINE, géographe Pierre-Jacques HEINE, ingénieur industriel
<b>Chargés de mission</b> (3 x 0,8 ETP)	Sandrine DAVID, ingénieur agronome Isabelle LOUTSCH, géographe Alain MAIRESSE, ingénieur agronome
<b>Secrétaires administratives</b>	Anne FRAIKIN (0,5 ETP) Catherine TERWAGNE (1 ETP)

Note : 1 ETP = 1 équivalent temps plein

#### Quelques développements

- Depuis 1988, le siège du Conseil est basé au siège de son secrétariat, soit celui du CESRW. Celui-ci a déménagé de Namur (rue Saintraint) vers Liège (Le Vertbois) en avril 1994.
- Dès 1989, le Conseil plaide, dans sa note de prospective, pour le renforcement du Secrétariat. C'est ainsi qu'à partir de 1998, le Gouvernement wallon a mis progressivement à la disposition du CWEDD des moyens humains et financiers plus en rapport avec l'augmentation des tâches qui lui incombent.
- Depuis 1998, une convention entre la Région wallonne, le CESRW et le CWEDD permet l'engagement de chargés de mission afin d'apporter au CWEDD un support technique, de recherche et de développement nécessaire dans les matières qu'il a à traiter. Ils étaient au nombre de deux entre 1998 et 2000. Depuis 2001, ils sont trois.

*Evolution des équivalents temps-plein affectés au Secrétariat.*

Période CWE		Période CWEDD	
1988-1995	1995-1998	1998-2001	2001-2003
2	2,5	4,5	6

- Quelques lieux de réunions : CESRW (Namur et Liège), Novotel (Wépion), Palais provincial (Namur), Ministère de l'Équipement et des Transports et Banque Nationale (Namur), Les 3 clés (Gembloux), Burogest (Bouge).

#### Référence


**Décret organique du CESRW du 25 mai 1983**

Art. 4. § 3. Le personnel du Conseil (CESRW) assure le secrétariat des commissions consultatives créées par loi, décret ou règlement et chargées de rendre des avis dans des matières régionales.



## Deuxième partie

# Avis

En 2003, le Conseil adopte 91 avis préparés par les Sections spécialisées ou les Groupes de travail. Certains d'entre eux sont téléchargeables sur le site Internet du CWEDD ([www.cwedd.be](http://www.cwedd.be)). Ils sont marqués par l'icône «  ».



# 1. Introduction

Cette seconde partie présente les 91 avis rendus en 2003, soit 8 % des avis rendus par le Conseil depuis 15 ans. Sur cette période (1988/2003), le Conseil a « produit » 1115 avis, soit plus de 70 avis en moyenne par an.

## 1.1. Les avis rendus depuis 1988

Les 1115 avis rendus peuvent être classés sur base de quatre groupes de missions du Conseil. Il s'agit de :

- 1009 avis relatifs à l'évaluation des incidences sur l'environnement, soit plus de 90 % des avis ;
- 31 avis relatifs à l'état de l'environnement wallon et à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable ;
- 23 avis relatifs aux écotaxes ;
- 40 avis relatifs à d'autres tâches confiées par le Gouvernement et 12 avis et documents relatifs à d'autres demandes ou réalisés à son initiative.

Les listes complètes des avis sont reprises dans la quatrième partie intitulée « Annexes » (pour l'évaluation des incidences, seule une synthèse chiffrée est présentée).

Nombre d'avis remis par le Conseil entre 1988 et 2003.

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total	Part
<b>Evaluation des incidences sur l'environnement (études et agréments)</b>																		
	18	28	40	23	50	81	52	79	76	75	127*	77	59	75	66	83	1009	90,5
<b>Planification</b>																		
	2	3	1	3	4	0	3	0	0	3	1	3	0	2	4	2	31	2,8
<b>Ecotaxes</b>																		
	-	-	-	-	-	-	7	5	4	3	4	-	-	-	-	-	23	2,0
<b>Autres tâches confiées par le Gouvernement</b>																		
	0	1	0	1	1	2	1	1	1	4	5	3	6	4	6	4	40	3,6
<b>Autres avis et avis d'initiative</b>																		
	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	12	1,1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>55</b>	<b>85</b>	<b>63</b>	<b>85</b>	<b>81</b>	<b>85</b>	<b>137</b>	<b>84</b>	<b>67</b>	<b>83</b>	<b>78</b>	<b>91</b>	<b>1115</b>	<b>100</b>

\* Dont 24 études d'incidences de plan réalisées dans le cadre du plan des centres d'enfouissement technique.

Moyenne annuelle des avis rendus pour les 4 périodes du Conseil et avis rendus en 2003.


Missions	Période CWE			Période CWEDD	
	1988-1993	1993-1995	1995-2000	2000-2003	Année 2003
<b>Evaluation des incidences</b>	40	66	85	72	83
<b>Planification</b>	3	2	1	3	2
<b>Ecotaxes</b>	0	5	3	0	0
<b>Autres tâches</b>	1	1	4	7	6
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>74</b>	<b>93</b>	<b>82</b>	<b>91</b>

## **1.2. La publicité des avis**

Dès le départ, les arrêtés organisant le fonctionnement du Conseil soulignent que les avis sont adressés exclusivement aux autorités qui les ont sollicités, sauf accord préalable du Ministre de l'Environnement.

En 1991 déjà, le Conseil écrit que certains avis devraient faire l'objet de publicité. Ce n'est toutefois qu'en 2002 que le Conseil établit, en accord avec le Ministre de l'Environnement, une procédure de publicité des avis et documents du CWEDD. Quatre catégories sont définies :

- les avis et documents faisant l'objet d'une publication automatique (ex. : les notes de prospective) ;
- les avis devenant publics au terme d'une procédure administrative (ex. : les avis sur les études d'incidences sur l'environnement) ;
- les avis pour lesquels une demande d'accord du Ministre est nécessaire (ex. : les avis sur des plans) ;
- les avis pour lesquels il n'y a pas de publicité (ex. : les projets de textes de loi et les avis relatifs à l'agrément des auteurs d'études d'incidences).

Le moyen de communication privilégié est le site Internet du CWEDD. Dans la 4<sup>ème</sup> partie intitulée « Annexes », tous les avis téléchargeables sont marqués par l'icône «  ».

# **2. L'évaluation des incidences sur l'environnement**

**Depuis 1988, le Conseil est consulté sur les demandes d'agrément des bureaux d'études habilités à réaliser des études d'incidences sur l'environnement. Le Conseil remet également un avis motivé sur la qualité de toutes les études d'incidences réalisées en Région wallonne et sur l'opportunité des projets correspondants. L'ensemble des avis relatifs à l'évaluation des incidences représente plus de 90 % des avis rendus par le Conseil.**

## **2.1. L'agrément des auteurs d'études d'incidences**

- En 2003, le Conseil a remis 27 avis relatifs à des demandes, des renouvellements, des extensions ou des renouvellements et extensions d'agrément (la liste complète est reprise en annexe).
- Rappel – La procédure d'agrément prévue par le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement en Région wallonne a été modifiée par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. La nouvelle procédure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

- Dans la majorité des cas (93 %), le Conseil a remis un avis positif sur les demandes formulées, chaque demande pouvant porter sur 1 à 8 catégories de projets. Tous les avis sont rendus à l'unanimité par la Section mixte d'agrément (conformément au Règlement d'ordre intérieur, tous les avis de la Section rendus à l'unanimité valent avis du CWEDD).

Les auteurs d'études d'incidences sont agréés pour une ou plusieurs des 8 catégories de projets.

<b>Catégorie</b>	<b>Ancienne procédure (1988 – 2002)</b>	<b>Nouvelle procédure (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002)</b>
<b>1</b>	Aménagement du territoire, grandes infrastructures de transport et barrages	Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs
<b>2</b>	Aménagement du territoire, projets de dimension moyenne en particulier les équipements et aménagements ruraux et de loisirs	Projets d'infrastructure, en ce y compris le transport et communication
<b>3</b>	Aménagement du territoire, urbanisme	Mines et Carrières
<b>4</b>	Mines et Carrières	Processus industriels relatifs à l'énergie
<b>5</b>	Processus industriels relatifs à l'énergie	Processus industriels de transformation de matières
<b>6</b>	Processus industriels de transformation de matières	Gestion des déchets
<b>7</b>	Traitement et stockage de déchets	Gestion de l'eau (captage, épuration, distribution et traitement)
<b>8</b>	Permis liés à l'exploitation agricole	Permis liés à l'exploitation agricole

*Qualification des avis relatifs à l'agrément des auteurs d'études d'incidences. Période 1988-2003 et année 2003.*

<b>Avis</b>	<b>Part</b>	
	<b>Période 1988-2003</b>	<b>Année 2003</b>
<b>Positif pour toutes les catégories sollicitées</b>	69 %	41 % (n = 11)
<b>Positif et positif sous conditions pour les catégories sollicitées</b>	9 %	52 % (n = 14)
<b>Positif pour une partie des catégories sollicitées</b>	13%	7 % (n = 2)
<b>Négatif pour toutes les catégories sollicitées</b>	9 %	0 %

- En 2003, le Conseil a proposé au Ministre de l'Environnement d'adresser deux avertissements au même bureau d'études agréé pour qualité insuffisante de deux études (le Conseil a adressé un total de onze demandes d'avertissement sur la période 1988-2003).
- Le CWEDD a respecté, pour chaque avis, le délai de remise d'avis de 30 jours fixé par la législation.

### Quelques développements

- Entre 1988 et 2003, le Conseil a remis 318 avis relatifs à des demandes, des renouvellements, des extensions ou des renouvellements et extensions d'agrément, dont 28 sur base de la procédure introduite par le permis d'environnement (le dernier avis de 2002 et tous les avis de 2003).
- En 15 ans, 77 auteurs d'études ont ainsi été agréés par le Ministre de l'Environnement sur base des avis rendus. Parmi les 49 bureaux ayant réalisé au moins une étude, la moitié ne sont plus agréés à ce jour, soit parce que le renouvellement n'a pas été sollicité ou n'a pas été accordé, soit parce que l'agrément a été retiré ou encore parce que l'auteur agréé a changé de nom ou a cessé ses activités.
- Les agréments sont délivrés par le Ministre de l'Environnement pour une durée de maximum 5 ans (durée de 1 à 3 ans dans l'ancienne procédure).
- Le nombre d'auteurs pouvant réaliser des études d'incidences est resté relativement stable au cours du temps (de l'ordre de 40 avec en moyenne 4 catégories par bureau). Il faut également relever une spécialisation des auteurs ; c'est ainsi que 20 % des auteurs ne sont agréés que pour 1 seule catégorie. Par ailleurs, seulement 10 % des auteurs sont agréés pour l'ensemble des catégories.

- Il y a une grande disparité dans la répartition des études réalisées entre les auteurs. On constate en effet qu'un quart des auteurs a réalisé deux tiers des études (un bureau a réalisé 93 études).

<i>EIE réalisées</i>	<i>1</i>	<i>De 2 à 10</i>	<i>De 11 à 20</i>	<i>Plus de 20 (Max.=93)</i>	<i>Total</i>
<b>Auteurs</b>	8	23	6	12	<b>49</b>
<b>EIE</b>	8	122	91	470	<b>691</b>

- Depuis 1988, le Conseil n'a participé qu'à une seule procédure de retrait d'agrément pour qualité insuffisante des études réalisées.

## **2.2. Les études d'incidences**

- En 2003, le Conseil a remis 56 avis relatifs à la qualité des études d'incidences, à la qualité des résumés non technique et à l'opportunité environnementale des projets correspondants.
- Rappel – La procédure prévue par le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement en Région wallonne a été modifiée par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. La nouvelle procédure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002.
- Le tableau repris ci-après présente quelques chiffres pour l'année 2003 qui précisent les types de projet, les permis demandés, les autorités compétentes, la localisation des projets par province, l'avis sur la qualité des études et des résumés non technique, l'avis sur l'opportunité des projets, les réunions de concertation organisées et les études imposées pour des projets non soumis obligatoirement à étude d'incidences. Ce tableau présente également une synthèse pour la période 1993-2003 (le système a véritablement atteint son rythme de croisière en 1993. Sur la période 1993-2003, un total de 610 études d'incidences ont été réalisées - les 24 études relatives au plan des CET ne sont pas comptabilisées).

Quelques chiffres clés de l'année 2003 :

- 82,1 % des projets ont été initiés par le privé.
- 17 projets ont été introduits sur la base des nouveaux textes relatifs à l'évaluation des incidences (soit un permis d'environnement, onze permis unique et cinq permis de lotir).
- Le Collège des Bourgmestre et Echevins est autorité compétente dans un cas sur deux.
- Les projets sont localisés principalement dans la province de Liège (35,7 %) et du Hainaut (23,2 %).
- Près de 70 % des études réalisées et des résumés non techniques sont qualifiés de bonne qualité.
- Le CWEDD a remis un avis sur l'opportunité environnementale des projets qualifié de « favorable sous conditions » dans plus de quatre cas sur cinq.
- Seul un avis n'a pas trouvé de consensus en Section Etudes d'incidences. Conformément au règlement d'ordre intérieur, il a été approuvé par l'Assemblée plénière.

Quelques chiffres clés pour la période 1993-2003 et l'année 2003.

	<b>Part (et nombre)</b>	
	<b>Période 1993-2003</b>	<b>Année 2003</b>
<b>Type de projet</b>		
- Privé	93,0 (567)	82,1 (46)
- Public	7,0 (43)	17,9 (10)
<b>Permis demandé</b>		
- Urbanisme (ou bâtir, ou lotir, ou extraction)	37,4 (228)	42,8 (24) <sup>1</sup>
- Exploiter (ou environnement)	31,0 (189)	12,5 (7) <sup>2</sup>
- Urbanisme et exploiter (ou unique)	28,5 (174)	35,7 (20) <sup>3</sup>
- Plans	3,1 (19)	8,9 (5)
<b>Autorité compétente</b>		
- Collège des Bourgmestre et Echevins (CBE)	41,3 (252)	55,4 (31)
- Députation permanente (DP)	29 (177)	14,3 (8)
- CBE et DP	19,7 (120)	5,4 (3)
- Gouvernement wallon	4,4 (27)	7,1 (4)
- Administration	5,6 (34)	17,8 (10)
<b>Localisation</b>		
Brabant wallon	13,9 (85)	10,7 (6)
Hainaut	28,7 (175)	23,2 (13)
Liège	32,5 (198)	35,7 (20)
Luxembourg	10,5 (64)	14,3 (8)
Namur	13,6 (83)	14,3 (8)
2 provinces	0,8 (5)	1,8 (1)
<b>Avis sur la qualité des études d'incidences</b>		
Bonne à très bonne	68,2 (416)	67,8 (38)
Satisfaisante	22,2 (135)	25 (14)
Insatisfaisante	9,6 (59)	7,2 (4)
<b>Avis sur la qualité des résumés non technique</b>		
Bonne à très bonne	76,6 (467)	66,1 (37)
Satisfaisante	6,9 (42)	12,5 (7)
Insatisfaisante	16,5 (101)	21,4 (12)
<b>Avis sur l'opportunité des projets</b>		
Favorable	12,1 (74)	0 (0)
Favorable sous conditions	58,9 (353)	83,9 (47)
Défavorable	30,0 (183)	16,1 (9)
<b>Réunions de concertation organisées</b>	53,4 (326)	37,5 (21)
<b>Etudes imposées pour des projets non soumis obligatoirement à EIE</b>	3,4 (21)	0 (0)

<sup>1</sup> Dont 5 permis de lotir relevant de la procédure permis d'environnement.

<sup>2</sup> Dont 1 permis d'environnement.

<sup>3</sup> Dont 11 permis unique.

### Quelques développements

- Nombre d'études d'incidences sur l'environnement en Région wallonne par année et par type de projet.

Types de projet	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total	Part
<b>Projets privés et publics</b>																	
<b>Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs (hors plans)</b>	2	9	3	4	12	8	17	13	17	22	18	24	24	17	18	<b>208</b>	<b>30,1</b>
<b>Infrastructures</b>	0	1	0	0	4	2	3	1	0	1	2	1	1	2	1	<b>19</b>	<b>2,8</b>
<b>Carrières</b>	0	0	0	2	1	3	1	4	7	17	8	3	7	1	5	<b>59</b>	<b>8,5</b>
<b>Processus industriels liés à l'énergie</b>	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	2	2	11	10	<b>28</b>	<b>4,1</b>
<b>Processus industriels de transformation de matières</b>	2	6	4	1	16	9	14	8	11	9	8	5	9	4	2	<b>108</b>	<b>15,6</b>
<b>Gestion des déchets</b>	4	5	2	4	8	7	9	17	8	5	3	1	7	0	8	<b>88</b>	<b>12,7</b>
<b>Gestion de l'eau</b>	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	3	0	0	1	1	<b>9</b>	<b>1,3</b>
<b>Permis liés à l'exploitation agricole</b>	0	0	0	7	10	6	14	6	15	30	18	11	4	2	6	<b>129</b>	<b>18,7</b>
<b>Total projets privés et publics</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	<b>85</b>	<b>60</b>	<b>47</b>	<b>54</b>	<b>38</b>	<b>51</b>	<b>648</b>	<b>93,8</b>
<b>Projets de plans</b>																	
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>6,2</b>
<b>Total des projets privés et publics et des projets de plans</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	<b>109</b>	<b>63</b>	<b>49</b>	<b>56</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>691</b>	<b>100</b>

Note : Les études ont été classées sur la base de la procédure introduite par le permis d'environnement.

- Sur la période 1988-2003, quatre types de projet représentent plus de 77 % des études réalisées :
  - le type « Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs » compte 208 projets (30,1 %) dont 127 lotissements ;
  - le type « Permis liés à l'exploitation agricole » compte 129 projets (18,7 %) ;
  - le type « Gestion des déchets » compte 88 projets (12,7 %). Les centres d'enfouissement technique représentent près de 50 % de ces projets ;
  - le type « Processus industriels de transformation de matières » compte 108 projets (15,6 %). Ce sont les abattoirs et les projets liés à la chimie qui sont majoritaires.
- Il faut également relever qu'au cours d'une même année, le Conseil a été amené à rendre de nombreux avis sur un même type de projet. Relevons notamment :
  - 11 abattoirs en 1995 ;
  - 17 carrières, 25 poulaillers et 24 projets de modification de plans de secteurs (proposés dans le cadre du plan des centres d'enfouissement technique-CET) en 1998 ;
  - une vingtaine de lotissements en 2000 et 2001 ;
  - 10 parcs éoliens en 2002 et 2003.





### 3. La planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable

Pour rappel, la planification en matière d'environnement pour le développement durable, définie en 1994, comporte diverses missions relatives à l'état de l'environnement wallon<sup>3</sup> au plan d'environnement pour le développement durable et aux programmes sectoriels.

En 2003, le Conseil remet deux avis relatifs à l'état de l'environnement wallon, et plus précisément sur le tableau de bord de l'environnement wallon 2003.

Sur la période 1988-2003, le Conseil a ainsi remis 31 avis sur ces matières dont 30 à l'unanimité<sup>4</sup>.

*Avis relatifs à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable (2003).*

Date	Objet ( et référence)	Délai de remise d'avis	Avis
13/02/2003	Projet de table des matières du tableau de bord de l'environnement wallon (CWEDD/03/AV.200) 	60 j.	Unanimité
04/12/2003	Tableau de bord de l'environnement wallon 2003 – Avis préliminaire (CWEDD/03/AV.1470) 	60 j.	Unanimité

#### Les avis et leur contexte

A la fin de l'année 2000 paraît le rapport sur l'état de l'environnement wallon 2000, intitulé « *L'environnement wallon à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle* ». Il constitue un début d'approche transversale de l'environnement couvrant les domaines de l'air, de l'eau, de la biodiversité, de la forêt, de l'agriculture, des déchets et de diverses activités humaines.

Il répond ainsi à une demande formulée à maintes reprises par le Conseil de disposer d'une approche évolutive d'ensemble de l'environnement wallon. En effet, pour la première fois, les domaines sont traités ensemble dans le même ouvrage, avec la même méthode et la même présentation. Il adopte comme structure le schéma dit « DPSIR<sup>5</sup> », suivi par l'Agence européenne de l'environnement, qui a pour objectif de mettre en évidence les interrelations entre les différents compartiments de l'environnement et les activités humaines.



Alors que le Conseil souhaite la mise au point d'un tableau de bord de l'environnement annuel depuis 1991, il faut attendre le résultat de la large consultation sur le rapport EEW 2000 pour démarrer réellement la mise au point de celui-ci. En 2002, une équipe scientifique permanente, qui travaille en étroite collaboration avec la DGRNE, est constituée afin de mettre au point ce premier tableau de bord de l'environnement (TBE) de la Région wallonne. Le Conseil participe activement aux travaux préparatoires via la remise d'un avis sur le projet de table des matières (13 février 2003).

<sup>3</sup> Les missions ont déjà été introduites en 1988.

<sup>4</sup> 1 abstention pour la note de prospective 1990-1991.

<sup>5</sup> D : Driving Force – P : Pressure – S : State – I : Impact – R : Response.

Dans cet avis, le Conseil insiste pour que les réseaux de mesures existants soient optimisés et précise ce qu'il entend par Rapport et TBE. Il suggère également une modification du décret de 1994 afin d'adapter le texte à la pratique. Par ailleurs, il émet une série de commentaires sur chacun des indicateurs avancés par le projet ; le Conseil fait ainsi des propositions de suppression ou d'ajout d'indicateurs.

*Pour le Conseil, que faut-il entendre par rapport et TBE ?*

	<b>Rapport</b>	<b>Tableau de bord</b>
<b>Objectif(s)</b>	Présenter un état des lieux de manière exhaustive et analytique	Donner des tendances de l'état - Outil d'aide à la décision destiné à mesurer l'efficacité des politiques menées - Outil d'information pour le public
<b>Nombre d'indicateurs</b>	Important	Restreint
<b>Publication</b>	3 à 5 ans	Annuelle

La publication du premier TBE en septembre 2003 constitue donc en quelque sorte l'aboutissement de 15 années de travail d'interactions entre le Conseil, le Gouvernement wallon et l'Administration.



Dès la sortie de ce premier TBE, le Conseil prépare un avis (4 décembre 2003) sur cette publication afin de donner rapidement quelques orientations à l'équipe chargée de l'élaboration de la version 2004. Il évalue également le degré avec lequel l'avis qu'il a émis sur le projet de table des matières a été suivi. Le Conseil conclut que son avis a été très bien suivi (plus de 80 % des remarques sur les indicateurs ont été rencontrées).



## 4. Les autres avis

En dehors des tâches relatives à l'évaluation des incidences sur l'environnement et à la planification, le Conseil a été invité à remettre un avis sur quatre documents.

Outre ces demandes, le Conseil a remis également deux avis d'initiative. Des groupes de travail ad hoc ont été constitués pour préparer chacun de ces avis.

### 4.1. Les autres avis sollicités par le Gouvernement

Autres avis sollicités par le Gouvernement (2003).

Date	Objet (et référence)	Délai de remise d'avis	Avis
<b>Demandes d'avis du Ministre de l'Environnement, M. Michel FORET</b>			
13/02/2003	Projet de plan national d'action « Environnement-Santé » belge (CWEDD/03/AV.67) 	30 j.	unanimité
	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les zones de protection visées à l'article 84, § 1 <sup>er</sup> , 12 <sup>o</sup> du CWATUP (CWEDD/03/AV.153)	35 j.	unanimité
23/10/2003	Avant-projet de décret modifiant le CWATUP et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et portant le décret relatif à l'assainissement des sols pollués (CWEDD/03/AV.1175)	45 j.	Deux commentaires particuliers n'ont pas fait l'unanimité
<b>Demande d'avis conjointe du Ministre de l'Environnement, M. Michel FORET, et du Ministre de l'Energie, M. José DARAS</b>			
08/05/2003	Projets d'accords de branche avec les secteurs de la chimie et du papier et relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre (CWEDD/03/AV.486) 	25 j.	Un commentaire particulier n'a pas fait l'unanimité

#### L'avis relatif au projet de plan national d'action « Environnement-Santé » belge

Pour répondre à une demande de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Région Europe, la Belgique s'est engagée à rédiger un Plan National d'Action « Environnement-Santé » (National Environment and Health Action Plan – NEHAP). La Conférence Interministérielle de l'environnement élargie aux Ministres de la Santé des différents niveaux de pouvoirs (CIMES) décide que chacun doit soumettre le projet de plan pour avis à une liste d'acteurs. C'est ainsi que le Conseil est invité à remettre un avis par le Gouvernement wallon.

Le Conseil a salué l'initiative de réaliser un NEHAP ; plan attendu depuis que l'Etat belge s'est engagé, en 1994, à le rédiger lors de la deuxième Conférence ministérielle Environnement-Santé de l'OMS-Europe (à Helsinki).

D'une manière générale, le Conseil estime, dans son avis, qu'en tant qu'instrument de planification, le NEHAP doit être élaboré en tenant compte des quatre grands principes suivants. Il s'agit :

- de prévoir une évaluation,
- de consulter d'autres acteurs que les organes consultatifs,
- de prendre en compte les trois piliers du développement durable,
- et d'établir des liens avec d'autres plans et programmes.

Le Conseil émet par ailleurs une série de remarques et de propositions pour améliorer le projet.

En conclusion, le Conseil indique qu'il « a le sentiment que le Plan National d'Action « Environnement-Santé » pourra se réaliser si les recommandations générales sont accompagnées d'un programme d'actions concrètes et si les différents acteurs se mobilisent. En parallèle, il faut établir une ligne budgétaire et prévoir des ressources humaines afin d'être en mesure de concrétiser les actions ».

↳ Le Parlement wallon devrait adopter, dans le courant du premier trimestre 2004, le décret approuvant un accord de coopération ayant pour objectif d'assurer la concertation entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés concernant la rédaction, le suivi et la mise en œuvre du NEHAP, par le biais de 2 organes : la CIMES et la Cellule Environnement-Santé, son organe préparatoire.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a adopté, le 10 avril 2003, un arrêté confiant à l'Institut scientifique de Service public (ISSeP) la mission de créer une plate-forme scientifique « environnement-santé », support de la future stratégie régionale environnement-santé répondant aux exigences internationales, nationales et aux spécificités régionales.

**L'avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les zones de protection visées à l'article 84, § 1<sup>er</sup>, 12<sup>o</sup> du CWATUP**

Cet avant-projet d'arrêté a pour objectif de définir les zones de protection visées à l'article 84, § 1<sup>er</sup>, 12<sup>o</sup>, dans lesquelles la modification de la végétation est soumise à permis d'urbanisme. Le Conseil émet quelques propositions (voir également ci-après l'avis d'initiative relatif au maintien et au développement de la végétation hors des zones protégées).

↳ L'arrêté est adopté par le Gouvernement wallon le 17 juillet 2003.

**L'avis relatif à l'avant-projet de décret modifiant le CWATUP et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et portant le décret relatif à l'assainissement des sols pollués**

Dans son avis, le Conseil salue l'initiative du Gouvernement wallon d'élaborer un décret relatif à l'assainissement des sols pollués. En effet, ce dernier est un élément indispensable pour que les sites d'activité économique à réhabiliter retrouvent une place sur le marché économique et social. Ce caractère indispensable est en conformité avec l'article 1 du CWATUP qui demande une utilisation parcimonieuse du sol.

Le Conseil émet toutefois des remarques générales sur des points qui lui semblent essentiels pour la bonne mise en œuvre de ce décret. Il s'agit :

- de la simplification administrative,
- des notions de pollution « historique, nouvelle et mixte »,
- du régime de responsabilité,
- des moyens humains,
- et de l'absence de procédures de recours.

Par ailleurs, le Conseil formule une série de commentaires sur les articles.

↳ L'adoption du décret par le Parlement wallon est prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

L'avis relatif aux projets d'accords de branche avec les secteurs de la chimie et du papier et relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre

Le 04 juillet 2002, le CWEDD a remis un avis sur le projet de texte cadre pour l'élaboration des accords de branche avec différents secteurs industriels et portant sur la réduction des émissions spécifiques des gaz à effet de serre et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique (Réf. : CWEDD/02/AV.472). Sur base de ce texte cadre, deux projets d'accords de branche sont conclus avec les secteurs de la chimie et du papier en 2003. Dans son avis sur ceux-ci, le Conseil remet une série de commentaires généraux ayant trait :

- au protocole de Kyoto,
- aux engagements à prendre dans le cadre des accords,
- au lien entre un accord et les quotas d'émissions,
- à un intervalle de confiance par rapport à l'objectif à atteindre,
- et aux futurs avis du Conseil.

Le Conseil commente 7 articles (un commentaire n'est pas unanime).

↳ Les accords de branche avec les secteurs de la chimie et du papier sont signés le 2 juin 2003.

## **4.2. Les avis d'initiative**

Le Conseil a remis deux avis d'initiative.

*Avis d'initiative (2003).*

<b>Date</b>	<b>Objet (et référence)</b>	<b>Avis</b>
03/04/2003	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités d'octroi de subventions aux communes pour l'engagement d'un ou plusieurs conseillers en aménagement du territoire et en environnement (CWEDD/03/AV.375)	Unanimité
02/10/2003	Maintien et développement de la végétation hors des zones protégées (CWEDD/03/AV.917)	Unanimité

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités d'octroi de subventions aux communes pour l'engagement d'un ou plusieurs conseillers en aménagement du territoire et en environnement

Dans son avis, le Conseil développe quatre points :

- les besoins des communes,
- les compétences du conseiller en aménagement du territoire et en environnement,
- les organismes de formations,
- et les dispositions transitoires.

↳ L'arrêté a été adopté par le Gouvernement wallon le 24 octobre 2003.

### Maintien et développement de la végétation hors des zones protégées

Dans le cadre de la préparation de l'avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les zones de protection visées à l'article 84, § 1<sup>er</sup>, 12° du CWATUP, le CWEDD s'est posé une série de questions sur la protection des zones qui ne font pas l'objet de l'avant-projet dont question. Le Conseil décide alors de créer un groupe de travail ayant pour mission de proposer au Ministre de l'Environnement, des mesures relatives à la protection de celles-ci.

Le Conseil observe que de nombreux éléments de végétation échappent aux différents statuts de protection, malgré l'intérêt qu'ils présentent pour le paysage, la biodiversité, la régulation du cycle de l'eau, la protection contre l'érosion, etc.

Les éléments suivants ont particulièrement retenu l'attention du Conseil :

- les haies et alignements d'arbres,
- les vergers de haute ou moyenne tige,
- les talus broussailleux,
- les chemins creux,
- les prairies permanentes,
- les zones humides,
- les zones rivulaires.

Finalement, le Conseil concentre son attention sur les trois sujets suivants :

1. Haies et alignements d'arbres ;
2. Vergers;
3. Végétation rivulaire.

et aboutit à une série de recommandations concrètes s'y rapportant.

Un consensus au sein du Conseil a pu être atteint à la condition que les recommandations émises n'aient pas pour conséquence d'introduire de nouvelles procédures administratives pour les acteurs économiques. Ainsi, la simplification et l'amélioration des procédures existantes a été privilégiée dans la mesure du possible. Par ailleurs, l'approche du Conseil a visé également le recours à des incitants de natures diverses (culturels, financiers, fiscaux, ...).

### Troisième partie

## **Autres réalisations et activités**

En dehors des tâches relatives à l'évaluation des incidences sur l'environnement, à la planification et à d'autres confiées par le Gouvernement wallon, le Conseil est invité à participer à divers conseils et comités d'accompagnement de conventions financées par la Région wallonne. Le Conseil a également entretenu des relations avec d'autres Conseils et réalisés quelques actions de communication. Les activités des structures du CWEDD sont également présentées.





# 1. Les mandats

Depuis 1989, le Conseil exerce des mandats dans divers organes extérieurs. Chaque représentant désigné par l'Assemblée est mandaté non seulement pour représenter les avis et positions définis par le Conseil mais également pour assurer un retour d'information afin d'enrichir les travaux réalisés.

Ces mandats sont classés en trois catégories :

1. la représentation est basée sur un décret ou un arrêté wallon ;
2. la représentation est basée sur une délibération du Gouvernement wallon ;
3. la représentation est basée sur une sollicitation directe d'un Ministre, d'une administration ou de tout autre organisme.

En 2003, le Conseil est représenté dans 16 organes.

Sur la période CWE (1988-1995), les mandats se sont limités à 3. Entre 1995 et 1999, ceux-ci se sont stabilisés à 5. A partir de 2000, ce nombre n'a cessé de croître pour atteindre un maximum de 19 en 2002.

## 1.1. La base du mandat est réglementaire

### Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature (CSWCN)

*Base du mandat :* Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 18 octobre 1990 relatif à la composition et au fonctionnement du CSWCN

*Représentant :* Olivier GUILLITTE [Désigné le 23 octobre 2003 en remplacement de Michèle FOURNY, démissionnaire en septembre 2003]

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 9  
 Nombre de participation aux réunions : 1  
 Début de la représentation : 1990

### Commission des recours instituée en exécution du décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement

*Base du mandat :* Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 06 mai 1993 désignant les règles relatives aux recours prévus par le décret du 13 juin 1991

*Représentants :*

Effectifs	Suppléants
André LEBRUN <sup>1</sup>	Claude PUTS <sup>1</sup>
Juan de HEMPTINNE <sup>1</sup>	Séverine VAN WAEYENBERGE <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Désignés le 7 décembre 2000 et nommés par les arrêtés du Gouvernement wallon du 22 février 2001 et du 5 juillet 2001

<sup>2</sup> Désignée le 6 juin 2002 et nommée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2002 en remplacement de Anne DE VLAMINCK

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 6  
 Nombre de participation aux réunions : 10  
 Début de la représentation : 15 juillet 1993

### Comité d'Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle

*Base du mandat :* Arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2001 instaurant une prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle (article 8 & 1<sup>er</sup>)

*Représentants :* Jean Marie MARCOEN et Pierre-Jacques HEINE, Secrétaire-adjoint [Désignés le 4 octobre 2001 et nommés par l'arrêté ministériel du 2 janvier 2002]

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 20  
Nombre de participation aux réunions : 20  
Début de la représentation : 16 janvier 2002

## **1.2. La base du mandat est une décision du Gouvernement wallon**

### Comité de suivi du programme « Phasing-out 2000 – 2006 » de l'Objectif 1 - Hainaut

*Base du mandat :* Demande du Gouvernement wallon du 23 juin 2000

*Représentants :* Patrick JOURET (effectif) et Luc DE CORDIER (suppléant)  
[Désignés le 7 décembre 2000]

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2  
Nombre de participations aux réunions : 0  
Début de la représentation: 20 juillet 2000

### Comité de suivi du Plan wallon de développement rural (PDR) 2000 –2006

*Base du mandat :* Demande du Gouvernement wallon du 20 décembre 2000

*Représentants :* Olivier GUILLITTE (effectif) et Sandrine DAVID, Chargée de mission (suppléante)  
[Désignés le 7 février 2002]

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2  
Nombre de participations aux réunions : 2  
Début de la représentation : 13 février 2001

### Comité de suivi du programme Objectif 2 Meuse-Vesdre 2000 – 2006

*Base du mandat :* Demande du Gouvernement wallon du 21 décembre 2001

*Représentants :* Patrick JOURET (effectif) et Frédéric ROUXHET, Secrétaire (suppléant)  
[Désignés le 10 janvier 2002]

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2  
Nombre de participation aux réunions : 1  
Début de la représentation : 22 avril 2002

Comité de suivi du programme Urban II - 2000 –2006 – Sambreville

*Base du mandat :* Demande du Gouvernement wallon du 14 février 2002

*Représentants :* Jacques DE BRAKELEER (effectif) et Jean-Louis CANIEAU (suppléant)  
[Désignés le 11 mars 2002]

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2  
Nombre de participations aux réunions : 0  
Début de la représentation : 28 février 2002

Comité de suivi du programme d'Initiative Communautaire LEADER +

*Base du mandat :* Demande du Gouvernement wallon du 22 octobre 2002

*Représentants :* Jacques DE BRAKELEER (effectif) et Dominique DEFRISE (suppléante)  
[Désignés le 5 décembre 2002]

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 1  
Participation : 0  
Début de la représentation : 24 octobre 2002

Nouveau mandat

Comité d'accompagnement relatif à l'agrément des maisons de l'urbanisme

*Base du mandat :* Article 256/5 du CWATUP

Dans l'attente d'une désignation, M. Frédéric ROUXHET, Secrétaire, a participé à la réunion tenue en 2003.

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions: 1  
Participation : 1  
Début de la représentation : 2 décembre 2003

### **1.3. La base du mandat est discrétionnaire**

#### **1.3.1. Mandat terminé en 2003**

Comité d'accompagnement de la convention relative à l'adaptation du logiciel ECOBAT au permis d'environnement

*Base du mandat :* Convention entre la Région wallonne et la FUSAGx

*Représentant :* Frédéric ROUXHET, Secrétaire [Désigné par le Conseil le 7 décembre 2000]

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2  
Nombre de participation aux réunions : 0  
Début de la représentation : 1997

### 1.3.2. Mandats en cours

#### Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

*Base du mandat :* Arrêté royal du 10 août 1998 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du CFDD

*Représentant :* Jacques DE BRAKELEER (effectif) et Frédéric ROUXHET, Secrétaire (suppléant)  
[Désignés le 07 décembre 2000]

#### **Quelques chiffres**

Nombre d'assemblées générales : 5  
Nombre de participation aux réunions : 1  
Début de la représentation : 1997

#### Comité d'accompagnement du projet de recherche « Cadre général pour l'évaluation des niveaux de durabilité dans les systèmes agricoles belges – SAFE »

*Base du mandat :* Demande des Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC)

*Représentants :* Jean Marie MARCOEN (effective) et Frédéric ROUXHET, Secrétaire (suppléant)  
[Désignés le 5 décembre 2002]

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 1  
Participation : 0  
Début de la représentation : 21 mai 2002

#### Comité de pilotage de la Convention cadre portant sur la mise en place d'une coordination inter-universitaire pour collaborer à l'établissement du tableau de bord de l'environnement wallon

*Base du mandat :* Convention entre la Région wallonne et l'IGEAT de l'ULB approuvée par le Gouvernement wallon le 30 mai 2002 (article 5)

*Représentants :*

Effectifs	Suppléants
Jacques DE BRAKELEER	Frédéric ROUXHET, Secrétaire
Jean-Louis CANIEAU	Claude PUTS
Patrick JOURET	Bernard DECOCK

[Désignés par le Conseil le 4 juillet 2002]

#### **Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 4  
Nombre de participation aux réunions : 4  
Début de la représentation : 5 juillet 2002

Task-Force de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du permis d'environnement et du CWATUP optimisé

*Base du mandat :* Décision du Ministre Michel FORET du 23 septembre 2002

*Représentants :* Jacques DE BRAKELEER et Frédéric ROUXHET, Secrétaire  
[Désignés par le Conseil le 3 octobre 2002]

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 1  
Nombre de participations aux réunions : 3  
Début de la représentation : 7 octobre 2002

Comités d'accompagnement thématiques de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT)

*Base du mandat :* Demande du Ministre Michel FORET du 27 décembre 2000

*Représentants* au programme de travail 2002-2005 (Les Comités d'accompagnement ont démarré en novembre 2002)

Comités	Représentants	
	Effectifs	Suppléants
Comité de subvention	Jacques DE BRAKELEER	Frédéric ROUXHET, Secrétaire
Thème 1 : Les nouvelles pratiques de l'espace : mutations spatiales et structures territoriales	Patrick JOURET	Benoît BRASSINE, Secrétaire adjoint
Thème 2 : La contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre	Véronique PATERNOSTRE	Isabelle LOUTSH, Chargée de mission
Thème 4 : La gestion territoriale de l'environnement	Dominique DEFRISE	Sandrine DAVID, Chargée de mission
Thème 5 : gestion d'informations territoriales	Jacques DE BRAKELEER	Alain MAIRESSE, Chargé de mission

[Désignés par le Conseil le 5 décembre 2002]

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 17  
Nombre de participations aux réunions : 14  
Début de la représentation : 11 janvier 2001

Comité d'accompagnement relatif au suivi de l'établissement d'un bilan environnemental intégré des entreprises wallonnes et à la réalisation d'un formulaire unique, intelligent et évolutif.

*Base du mandat :* Convention signée le 16 juillet 2001 entre la Région wallonne et l'Institut wallon

*Représentants :* Dominique DEFRISE (effective) et Frédéric ROUXHET, Secrétaire (suppléant)  
[Désignés le 6 mars 2003]

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 1  
Participation : 3  
Début de la représentation : 2003

Nouveau mandat

## 2. Les relations extérieures et la communication

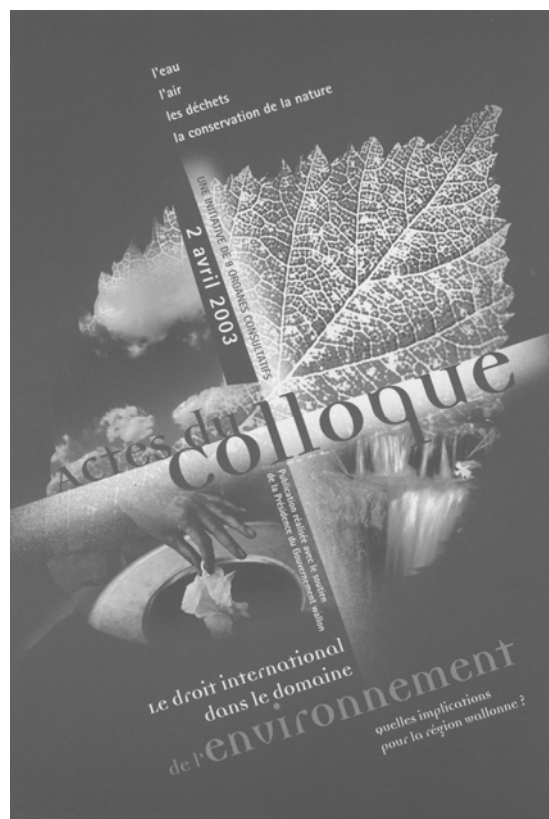
### 2.1. Les rencontres avec le Gouvernement wallon

- Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> évaluation du Contrat d'avenir pour la Wallonie, le Bureau a été invité à rencontrer le Gouvernement wallon le 27 mars 2003.
- Le 10 septembre 2003, le Ministre Président, Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE a rencontré le Président du CWEDD. L'objet de cette réunion était d'avoir un échange de vue sur les travaux en cours.

### 2.2. Les contacts avec d'autres Commissions consultatives de la Région wallonne

Depuis fin 2000, les Présidents et Secrétaires du CWEDD et des 7 Commissions représentées en son sein, se réunissent annuellement afin de mettre au point des mécanismes de coordination et d'échange d'informations et de réaliser des actions conjointes. Le 2 avril 2003, ces Conseils et Commissions ont organisé un colloque sur le droit international dans le domaine de l'environnement et ses implications pour la Région wallonne. Le CESRW et la Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement y ont également collaboré. Il s'est déroulé à Charleroi et a rassemblé environ 170 personnes.

L'objectif était de donner une vision d'ensemble du droit international existant et en projet dans les domaines de l'eau, de l'air, des déchets et de la conservation de la nature et d'en cerner les implications pour la Région. Cette analyse a été complétée par une présentation du point de vue des acteurs de terrain (les Conseils) quant aux conditions d'une mise en œuvre optimale de ces mesures.



Les actes du colloque sont disponibles sur le site Internet du CWEDD (<http://www.cwedd.be>).

### **2.3. Les relations avec d'autres Conseils**

- Fin 2002, le CFDD a décidé d'organiser un tour de concertation avec les différents conseils d'avis nationaux et régionaux membres du Conseil. Il a en effet estimé que la création d'un réseau fort entre les conseils d'avis sociétaux serait utile à une intégration politique et à la construction de capacité nécessaire à la réalisation d'un développement durable. Ce rapprochement entre les conseils a eu pour objectif d'arriver à une meilleure vue des missions et du travail de chacun, de dégager des défis communs, d'échanger des informations, d'étudier les possibilités d'une plus grande synergie et de contacts personnels plus nombreux.

Le CFDD a ainsi rencontré le CWEDD le 19 mars 2003. La composition des délégations était la suivante :

- pour le CFDD : Professeur Arthur BODSON, Vice-Président, Jan DE SMET, Secrétaire général et Catherine MERTENS, Secrétaire permanente ;
- pour le CWEDD : Jacques DE BRAKELEER, Président et Frédéric ROUXHET, Secrétaire.

- Le 21 mars 2003, le CFDD, le milieu-en natuurraad van Vlanderen (Mina-Raad), le Conseil de l'environnement de la Région de Bruxelles Capitale et le CWEDD, ont organisé une audition de M. Jean-Luc DEHAENE, Vice-Président de la Convention européenne sur le thème de l'environnement et du développement durable dans les travaux de la Convention. Le CWEDD était représenté par MM. Patrick JOURET, Vice-Président, Claude PUTS, Dominique DEFRISE, Arnaud DEPLAE et Frédéric ROUXHET, Secrétaire.
- Le CWEDD a participé à la rencontre annuelle du réseau des European Environmental Advisory Councils (EEAC). Le CWEDD est membre observateur du réseau. La délégation était composée de M. Patrick JOURET, Vice-Président, et de M. Alain MAIRESSE, Chargé de mission. Cette rencontre s'est tenue à Florence du 9 au 11 octobre 2003 et avait pour thème la gouvernance environnementale.

### **2.4. Les relations internationales**

- En 2003, le CWEDD a mené une réflexion sur la définition d'une politique des relations internationales.

Le CWEDD souhaite, en effet, dans les limites de ses moyens et de ses compétences, donner une dimension internationale à ses travaux et contribuer ainsi aux actions menées par la Région afin de, non seulement, mieux remplir son rôle d'acteur d'une politique globale et intégrée de l'environnement en Région wallonne, mais aussi de faire connaître les atouts de la Wallonie.

- Dans le cadre d'un accord de coopération entre la Wallonie et la Pologne, le Service Environnement de la Direction générale des Relations extérieures de la Région wallonne a organisé, du 22 au 26 septembre 2003, un séminaire « environnement » à destination de hauts-fonctionnaires polonais. La matinée du jeudi 25 septembre 2003 (Liège, le Vertbois) a été consacrée à la présentation des missions et des travaux de trois Commissions consultatives en matière d'environnement : le CWEDD, la CCE et la CRD.

## 2.5. Les 15 ans d'activité du Conseil

Le CWE a été installé le 28 juin 1988.

28 juin 1988 – 28 juin 2003 : cela représente 15 ans de travaux.

A cette occasion, le CWEDD a organisé, le 2 octobre 2003, une séance académique.

Cette activité a rassemblé les membres des Conseils qui se sont succédés et des acteurs directement concernés par les travaux (soit une centaine de personnes). Le programme a été le suivant :

**La conception, création et définition des premières missions du Conseil wallon de l'environnement**, par Emmanuël SERUSIAUX, *membre du Cabinet du Ministre de l'environnement de 1985 à 1988, Daniel DUCARME*

**L'installation du Conseil wallon de l'environnement et son évolution vers le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable**, par Guy LUTGEN, *Ministre de l'environnement de 1988 à 1999*

**Les réalisations du Conseil**, par

- Raymond VAN ERMEN, *Président de 1988 à 1995*
- José SMITZ, *Président de 1995 à 2000*
- Jacques DE BRAKELEER, *Président depuis 2000*

**Les perspectives**, par Michel FORET, *Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement*

A cette occasion, le Conseil a publié un document de synthèse des travaux réalisés sur cette période. Elle est téléchargeable sur le site Internet du CWEDD.

### Résumé de la publication

Depuis le 28 juin 1988, date de l'installation du Conseil wallon de l'Environnement, cette instance (le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable lui succède en 1994) conseille les autorités publiques de la Région wallonne (Gouvernement, Ministre de l'Environnement, Députations permanentes, Collèges des Bourgmestre et Echevins) par des avis relatifs aux politiques environnementales et à l'évaluation de la prise en compte de l'environnement dans d'autres politiques sectorielles ou lors de projets particuliers. Cette mission d'avis, le Conseil l'a toujours réalisée dans le cadre d'un projet global, celui du développement de la Région, aujourd'hui traduit dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

Le Conseil, composé de divers acteurs de la société, et avec la présence en son sein de représentants d'autres Commissions consultatives, a instauré les conditions du débat en vue d'une approche intégrée de l'environnement. Ceci s'est traduit par la remise de plus d'un millier d'avis, dans un climat de confiance mutuelle et de partenariat positif.

Le champ dans lequel doivent se concevoir les compétences du Conseil s'est élargi au cours des années. Soulignons notamment les engagements signés par la Belgique au niveau international, d'une part, dans le cadre de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (1992), et d'autre part, dans le cadre du Traité de l'Union européenne qui appelle entre autres à l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques.

Le Conseil constate, regrette, attire l'attention. Il se réjouit parfois. Mais surtout il propose et recommande : c'est un véritable acteur de la mise en place d'une politique globale et intégrée de l'environnement en Région wallonne.

Au travers de cette publication, notre souhait est simplement de relater les quelques évolutions du Conseil (première partie) ainsi que de donner un bref aperçu des nombreuses réalisations (deuxième partie). Une troisième partie reprend la composition des Conseils qui se sont succédés et la liste des avis remis entre le 28 juin 1988 et le 28 juin 2003. En guise de conclusion, quelques éléments clés de ces 15 ans d'activité sont replacés sur une ligne du temps.





## 2.6. Les autres actions

### 2.6.1. Les assemblées plénières externes

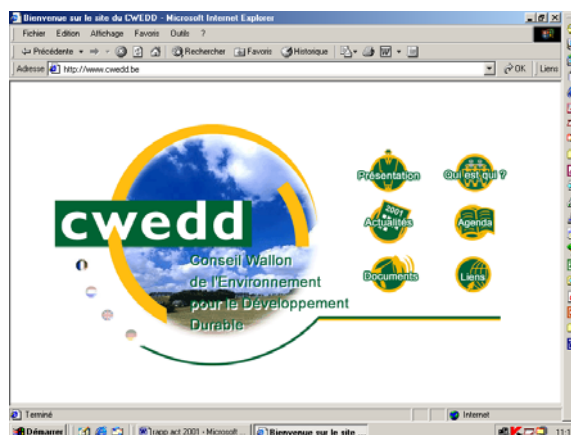
Afin de concilier la visibilité du Conseil, l'efficacité du travail, la mobilité des membres et un contact avec le terrain, le Conseil a décidé, début 2001, d'organiser des réunions à Liège, Namur et dans d'autres villes wallonnes. Le Conseil s'est rendu à Ath et à Ottignies-Louvain-la-Neuve en 2001 et à Marche-en-Famenne et Visé en 2002. Les assemblées plénières d'avril 2003 et de juin 2003 se sont déroulées respectivement dans les locaux de l'administration communale de La-Roche-en-Ardenne et de La Louvière. A chacune de ces occasions, un représentant communal a présenté les actions menées par la Ville en matière d'environnement.

A La-Roche-en-Ardenne, l'exposé de la commune a été présenté par M. Jean-Pierre DARDENNE, Député-Bourgmestre et par ailleurs Président de la Commission Environnement au Parlement wallon.

A La Louvière, les membres ont été accueillis par Monsieur Willy TAMINIAUX, Bourgmestre. Monsieur Marc JACMIN, Echevin de l'Environnement, a présenté les actions menées par la ville. L'après-midi a été consacrée à la visite de deux sites d'activités économique désaffectés (SAED) en cours de réhabilitation.

### 2.6.2. Le site Internet

Le site Internet du CWEDD (<http://www.cwedd.be>), lancé le 4 octobre 2001 et réactualisé en septembre 2002, offre de nombreuses informations sur les activités du Conseil. Il présente les origines, les missions, la composition, le fonctionnement ainsi que les principales réalisations du CWEDD. Le nombre de visiteurs en 2003 s'est élevé à une moyenne de 900 par mois.



Quelques statistiques de fréquentation (octobre 2001-décembre 2003).

	Octobre 2001	Janvier 2002	Octobre 2002	Janvier 2003	Décembre 2003
Visiteurs	0	73	344	584	1182
Visites	0	114	397	654	1223
<b>Total cumulé</b> (base : oct. 2001)					
Visiteurs	0	300	1369	2561	13106
Visites	0	687	2166	3550	14831

### 2.6.3. L'intervention à des colloques

- Le 7 mars 2003, Jacques DE BRAKELEER, Président et Frédéric ROUXHET, Secrétaire ont participé aux Etats généraux de l'agriculture, et plus précisément à l'atelier « Agriculture et milieu rural, quelles synergies ? ». Le chapitre « Agriculture » de la Note de prospective 2002 du CWEDD y a été commenté.
  
- Le 14 octobre 2003, Claude PUTS, Vice-Président de la Section Etudes d'incidences sur l'environnement a participé au colloque « Des éoliennes en Région wallonne : politique d'implantation et gestion paysagère ».

## 3. Les activités des structures du CWEDD

### 3.1. L'assemblée plénière

L'Assemblée plénière s'est réunie dix fois (généralement le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois). Elle a adopté définitivement les avis présentés dans la 2<sup>ème</sup> partie.

#### Quelques chiffres

Nombre de réunions: 10
Avis adoptés : 91
Nombre total de présences : 166
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 16,6

Les principaux points de l'ordre du jour des assemblées organisées en 2003 sont présentés dans le tableau repris ci-après.

*Principaux points de l'ordre du jour des assemblées plénières 2003.*

Date (et lieu)	Principaux points de l'ordre du jour*	
	Avis et documents approuvés	Autres points
9 janvier (Namur)		Disposition à prendre concernant l'avis sur la table des matières du TBE 2003.
13 février (Namur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan national d'action « Environnement-Santé » belge</li> <li>• Projet de table des matières du tableau de bord de l'environnement wallon</li> </ul>	Présentation des travaux de la Commission des recours relative à la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement par Messieurs Juan de HEMPTINNE et André LEBRUN, représentants du CWEDD
6 mars (Namur)	Rapport d'activité 2002	Présentation du rapport 2001 de l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne par Monsieur Philippe LEBAILLY, Professeur à la Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux
3 avril (La Roche-en-Ardenne)	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités d'octroi de subventions aux communes pour l'engagement d'un ou plusieurs conseillers en aménagement du territoire et en environnement	Intervention au colloque organisé le 11 avril 2003 par divers Conseils.
8 mai (Namur)	Projets d'accords de branche avec les secteurs de la chimie et du papier et relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre	
5 juin (La Louvière)	Budget 2004	
4 septembre (Namur)	Avis relatif à l'étude d'incidence concernant le dossier de permis unique pour l'extension de la capacité d'accueil du CET de Mont-Saint-Guibert (CWEDD/03/AV.1062)	Présentation des relations extérieures de la Région wallonne dans le domaine de l'Environnement par Monsieur Jean-Marie WAUTHIER, Directeur à la Direction générale des Relations extérieures de la Région wallonne – Service environnement.
2 octobre (Liège)	Maintien et développement de la végétation hors des zones protégées.	Présentation de la décision du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 relative à la réorientation de la politique des déchets à l'horizon 2008 par Monsieur Didier HELLIN, chef de cabinet-adjoint du Ministre de l'Environnement.
23 octobre (Namur)	Avant-projet de décret modifiant le CWATUP et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et portant le décret relatif à l'assainissement des sols pollués.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du projet d'arrêté relatif aux jetons de présence pour les membres du CWEDD par Luc VANDENDORPE, Conseiller du Ministre Président.</li> <li>• Présentation des travaux du Comité de sélection des projets introduits dans le cadre du Plan de développement rural (PDR) par Olivier GUILLITE, représentant du CWEDD au dit comité.</li> </ul>
4 décembre (Namur)	Tableau de bord de l'environnement wallon 2003 – Avis préliminaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document préparatoire au mémorandum 2004 (voir travaux de la Section Planification)</li> <li>• Définition de la politique de relations extérieures.</li> </ul>

\* Les avis relatifs à l'évaluation des incidences sur l'environnement remis à l'unanimité par les Sections spécialisées ad hoc valent avis du CWEDD et sont avalisés par l'assemblée plénière. Ils ne sont pas repris dans ce tableau.

### 3.2. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni 15 fois (en général tous les 3<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois). Dans le cadre de ses missions, il a, entre autres :

- arrêté les ordres du jour des assemblées plénières,
- décidé de la création et des missions des groupes de travail,
- établi le projet de budget et assuré le suivi des dépenses.

*Composition du Bureau (inchangé depuis 2000).*

<b>Organisations</b>	<b>Membres</b>	<b>Fonctions</b>
<b>Union wallonne des Entreprises</b>	Jacques DE BRAKELEER	Président
<b>Organisations syndicales</b>	Jean-Louis CANIEAU	Vice-Président et Président de la Section "Etudes d'incidences"
<b>Associations de protection de l'environnement</b>	Patrick JOURET	Vice-Président et Président de la Section "Planification"
<b>Union des Villes et Communes de Wallonie</b>	Claude PUTS	Vice-Président de la Section "Etudes d'incidences"
<b>Organisations professionnelles agricoles</b>	Bernard DECOCK	Vice-Président de la Section "Planification"

Note : Le Secrétaire, M. Frédéric ROUXHET, participe également aux réunions du Bureau.

#### Principaux contacts extérieurs

- Une réunion avec le Chef de Cabinet du Ministre de l'Environnement, Monsieur Emmanuël SERUSIAUX, s'est tenue le 11 mars 2003. Elle a porté sur les travaux à venir et les perspectives.
- Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> évaluation du Contrat d'avenir pour la Wallonie, le Bureau a rencontré le Gouvernement wallon le 27 mars 2003.
- Le 27 février 2003, Jacques DE BRAKELEER, Président, Patrick JOURET, Vice-Président et Frédéric ROUXHET, Secrétaire, ont été interviewés sur l'approche des indicateurs nationaux pour le développement durable (Que penser de la méthode ? Est-il possible d'avoir une vision fédérale des indicateurs de développement durable ?). Cette interview a été réalisée par MM. Bart DE RIDDER (Conférence interministérielle du développement durable, CIDD) et Paul-Marie BOULANGER (Institut du développement durable, IDD).

#### Quelques chiffres

Nombre de réunions : 15  
 Nombre total de présences : 59  
 Nombre moyen de membres présents aux réunions : 3,9

### 3.3. Les Sections spécialisées

#### 3.3.1. La Section « Etudes d'incidences »

La Section "Etudes d'incidences" s'est réunie 20 fois (généralement tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis de chaque mois). Elle a préparé les avis relatifs à 56 études d'incidences sur l'environnement.

Membres ayant participé aux travaux en 2003.

<b>Organisations</b>	<b>Membres</b>
<b>Union wallonne des Entreprises</b>	Jacques DE BRAKELEER Luc DE CORDIER Jacques MALENGREAUX Jean MARBEHANT
<b>Organisations professionnelles agricoles<sup>1</sup></b>	Bernard DECOCK Séverine VAN WAEYENBERGE
<b>Organisations syndicales<sup>2</sup></b>	<b>Jean-Louis CANIEAU, Président</b>
<b>Organisations représentatives des classes moyennes</b>	[Pas d'inscrit]
<b>Associations de protection de l'environnement</b>	Dominique DEFRISE Stéphane FOX Michèle FOURNY Baudouin GERMEAU Véronique PATERNOSTRE
<b>Associations représentatives des consommateurs</b>	[Pas d'inscrit]
<b>Union des Villes et Communes de Wallonie</b>	<b>Claude PUTS, Vice-Président</b>
<b>Institutions universitaires</b>	[Pas d'inscrit]
<b>Conseils et Commissions</b>	[Pas d'inscrit]

1 Pierre MAQUET a participé aux travaux de janvier à septembre 2003.

2 Alain WILMART a participé aux travaux de janvier à juillet 2003.

#### Quelques chiffres

Nombre de réunions : 20  
Préparation d'avis : 56  
Nombre total de présences : 131  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 6,6

#### Quelques actions, contacts et travaux

- 24 mars et 22 septembre 2003 : discussion avec deux bureaux ayant réalisé des études d'incidences jugées non satisfaisantes.
- 28 avril 2003 : exposé de Mesdames Marie-Françoise GODART, BELLEFONTAINE et BUHL, de l'IGEAT-ULB, relatif au travail déjà réalisé dans le cadre de la révision des plans de secteur de Charleroi et Philippeville-Couvin pour l'inscription du tracé de la RN5-E420 au Sud de Charleroi.
- 2 juin 2003 : participation à la présentation de l'état d'avancement de l'étude relative à la mise à 4 voies de la ligne 161 entre Watermael et Ottignies (RER).
- 11 septembre 2003 : rencontre avec les auteurs d'études agréés sur le thème des critères d'agrément.
- 19 septembre : les Sections Etudes d'incidences et Planification ont organisé, pour ses membres, une réunion d'information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive dite « Natura 2000 ».
- De septembre à décembre 2003 : préparation des avis sur les dossiers relatifs à 35 projets de révision du plan de secteur (dans le cadre du plan prioritaire d'affectation d'espaces à l'activité économique).
- En 2003, le Conseil a été représenté à 47 des 88 réunions de consultation du public organisées préalablement à la réalisation d'une étude d'incidences (modalité introduite par le permis d'environnement) ; Deux membres ayant parfois assisté à la même réunion, le total de présence s'élève à 54.

### 3.3.2. La Section mixte d'agrément

La Section mixte d'agrément s'est réunie 12 fois (généralement, les 1<sup>er</sup> lundi et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois). Elle a préparé les avis relatifs à 27 demandes d'agrément.

Composition de la Section mixte d'agrément en 2003

Organisations	Membres
Union wallonne des Entreprises	Luc DE CORDIER
Organisations professionnelles agricoles	Bernard DECOCK
Organisations syndicales	Jean-Louis CANIEAU, <i>Président</i>
Associations de protection de l'environnement	Baudouin GERMEAU

#### Quelques chiffres

Nombre de réunions : 12  
 Préparation d'avis : 27  
 Nombre total de présences : 29  
 Nombre moyen de membres présents aux réunions : 2,4

#### Quelques points

- La Vice-Présidence est assurée par M. Claude DEKELLE, représentant de la CRAT.
- Début janvier 2003, la Section a élaboré son règlement d'ordre intérieur et a défini la procédure de remise d'avis.
- Le 25 mars 2003, la Section a rencontré M. Alain BOZET, gestionnaire des dossiers d'agrément à la DGRNE.
- Le 14 avril 2003, La Section a rencontré un bureau d'étude qui souhaitait être entendu sur sa demande d'agrément.

### 3.3.3. La Section « Planification »

La Section "Planification" s'est réunie 20 fois (d'une manière générale tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois). Elle a préparé les deux avis relatifs au tableau de bord de l'environnement.

Membres ayant participé aux travaux en 2003.

Organisations	Membres
Union wallonne des Entreprises	Jacques DE BRAKELEER Luc DE CORDIER André LEBRUN Jacques MALENGREAU
Organisations professionnelles agricoles	<b>Bernard DECOCK, Vice-Président</b> Séverine VAN WAEYENBERGE
Organisations syndicales <sup>1</sup>	Jean-Louis CANIEAU
Organisations représentatives des classes moyennes	[Pas d'inscrit]
Associations de protection de l'environnement	Dominique DEFRISE Olivier GUILLITTE <b>Patrick JOURET, Président</b>
Associations représentatives des consommateurs	Julie RIGO
Union des Villes et Communes de Wallonie	[Pas de participation en 2003]
Institutions universitaires	Marie-Françoise GODART Michel INSTALLE Jean-Pierre THOME
Conseils et Commissions	[Pas de participation en 2003]

<sup>1</sup> Alain Wilmart a participé aux travaux de janvier à août.

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 20  
Préparation d'avis : 2  
Nombre total de présences : 115  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 5,8

**La préparation du mémorandum 2004**

La Section a travaillé à la préparation du mémorandum du CWEDD en vue des élections régionales du 13 juin 2004. C'est notamment dans cette perspective qu'elle a entendu divers experts :

- 4 mars 2003 : exposé de M. Benoît DUPRIEZ, Conseiller Cabinet DARAS sur les plans communaux de mobilité.
- 15 avril 2003 : exposé de Mme Véronique PATERNOSTRE, chargée de mission à Inter Environnement Wallonie sur les travaux de la Conférence permanente du développement territorial relatif à la mobilité.
- 20 mai 2003 : exposé de M. Samuel SAELENS, Conseiller à la cellule mobilité de l'Union wallonne des entreprises, sur l'étude de l'UWE intitulée « Diagnostic commenté de la mobilité en Wallonie ».
- 3 juin 2003 : exposé du Prof. Jacques KUMMER sur la pollution indoor.
- 1<sup>er</sup> juillet 2003 : exposé de M. Guy ALBARRE, Président du CSWCN relatif aux lignes de force de la proposition de plan d'action pour le développement de la nature du CSWCN.

Notons par ailleurs que les membres de l'équipe permanente qui est en charge de la réalisation du suivi de l'état de l'environnement wallon ont participé activement aux travaux de la Section.

**3.3.4. Les groupes de travail**

Neuf groupes de travail (GT) ont contribué aux travaux réalisés par le Conseil. Pour chacun d'eux, la (les) mission(s) et la composition sont indiquées. Quelques chiffres sont également notés.

**GT « SPACE » Sixième programme d'action communautaire pour l'environnement**

*Missions* : - Analyse du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement et réflexions prospectives  
- Préparation de l'intervention du CWEDD au colloque du 2 avril 2003.

*Composition du GT* :

Président : Pierre MAQUET

Membres : Jean-Louis CANIEAU, Jacques DE BRAKELEER, Bernard DECOCK, Dominique DEFRISE, Marie-France GODART, Patrick JOURET, André LEBRUN et Alain WILMART

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2 ( 17 janvier et 21 février)  
Nombre total de présences : 7  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 3,5  
Mise en place du GT : 10/10/2002  
Dissolution du GT : 18/03/2003 (Mission reprise par la Section « Planification »)

**GT « Transposition air »**

*Mission :* Préparation de l'intervention du CWEDD relative à la thématique « Air » du colloque du 2 avril 2003.

*Composition du GT :*

Président : Claude PUTS  
Membres : Jean-Louis CANIEAU, Jacques DE BRAKELEER, Luc DE CORDIER, Dominique DEFRISE

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 4 (21 janvier, 4 et 18 février et 17 mars)  
Nombre total de présences : 16  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 4

**GT « NEHAP »**

*Mission :* Préparation de l'avis relatif au Plan national d'action « Environnement-Santé ».

*Composition du GT :*

Président : Jean-Louis CANIEAU  
Membres : Jacques DE BRAKELEER, Bernard DECOCK, Dominique DEFRISE, Baudouin GERMEAU, André LEBRUN, Jacques MALENGREAU, Alain WILMART

Notes :

- Monsieur Francis BRANCART (Direction de la coordination de l'environnement, DGRNE) et Madame Laurence NICK (DGASS) ont présenté le plan le 24 janvier 2003.
- Monsieur Pierre BIOT, Expert environnement-santé au Service public fédéral – Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement a participé aux travaux du groupe de travail.

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 3 (24 et 30 janvier, 6 février)  
Nombre total de présences : 17  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 5,6

**GT « Végétation »**

*Mission :* Préparation d'un avis d'initiative relatif au maintien et au développement de la végétation hors des zones protégées

*Composition du GT :*

Président : Jacques DE BRAKELEER  
Membres : Guy ALBARRE, Bernard DECOCK, Olivier GUILLITTE, Stéphan FOX, Janine KIEVITS, Claude PUTS, René VANSMICK, Séverine VAN WAEYENBERGE

Notes :

- Le 13 février 2003, le Conseil a adopté un avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les zones de protection visées à l'article 84, §1<sup>er</sup>, 12° du CWATUP (réf : CWEDD/03/AV.153).
- La préparation de cet avis a conduit le CWEDD à se poser une série de questions sur la protection des zones qui ne font pas l'objet de l'avant-projet dont question. Il s'agit, entre autres, de la végétation « ordinaire » et des habitats des espèces protégées par la loi sur la conservation de la



- nature. Le Conseil a donc décidé de créer un GT ayant pour mission générale de proposer au Ministre, dans un délai raisonnable, des mesures relatives à la protection de celles-ci.
- M. Jacques STEIN et Melle Sophie LIEGEOIS (Division Nature et Forêt de la DGRNE) ont participé aux travaux du groupe de travail le .
- M. Francis LAMBOT (Division de l'Eau – Direction des cours d'eau non navigables de la DGRNE) a participé aux travaux du groupe de travail le 18 juin 2003.
- Le Conseil a sollicité la collaboration des Contrats de rivière afin qu'ils l'informent des actions ou des réflexions en cours en ce qui concerne la végétation rivulaire (les berges des cours d'eau) et les actions en matière de conservation et de développement de la nature dans le lit majeur (ou plus généralement en fonds de vallée) des cours d'eau présents dans leur territoire.

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 3  
Nombre total de présences : 15  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 5

**GT « Conseillers ENV-AT »**

**Mission :** Préparation d'un avis d'initiative sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités d'octroi de subvention aux communes pour l'engagement ou le maintien de l'engagement d'un ou plusieurs conseillers en aménagement du territoire et en environnement.

**Composition du GT :**

**Président :** Jean-Louis CANIEAU  
**Membres :** Jacques DE BRAKELEER, Dominique DEFRISE, Baudouin GERMEAU, Marie-Françoise GODART, Marc INSTALLE, André LEBRUN, Luigi MENDOLA

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2 (18 et 24 mars)  
Nombre total de présences : 13  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 7,5

**GT « Accords de branche »**

**Mission :** Préparation de l'avis sur les projets d'accords de branche du secteur de la chimie et du papier et portant sur la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique

**Composition du GT :**

**Président :** Alain WILMART  
**Membres :** Jean-Louis CANIEAU, Jacques DE BRAKELEER, Luc DE CORDIER, Bernard DECKERS, Arnaud DEPLAE, André LEBRUN, Jacques MALENGREAU, Bernard DECOCK, Dominique DEFRISE

**Note :**

Monsieur Olivier PARKS, Attaché à la DGRNE (cellule Air de la DPA) a participé à la réunion du 15/05. Les textes ont été présentés par les Cabinets DARAS, FORET et VAN CAUWENBERGHE lors d'une réunion commune CWEDD/CESRW.

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 3 (11, 15 et 29 avril 2003)  
Nombre total de présences : 15  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 5

**GT « Fonctionnement »**

*Missions :*

- Préparation d'une note relative à la définition d'une politique de relations extérieures ;
- Définition de la structure du rapport d'activité.

*Composition du GT :*

Président : André LEBRUN  
Membres : Jacques DE BRAKELEER, Dominique DEFRISE, Arnaud DEPLAE, Patrick JOURET, Séverine VAN WAEYENBERGE

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 2 (16 mai et 9 septembre)  
Nombre total de présences : 8  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 4

**GT « Sols »**

*Mission :* Préparation de l'avis relatif à l'avant-projet de décret modifiant le CWATUP et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et portant le décret relatif à l'assainissement des sols pollués.

*Composition du GT :*

Président : Bernard DECOCK  
Membres : Jacques DE BRAKELEER, Jean-Louis CANIEAU, Luc DE CORDIER, Bernard DECKERS, Dominique DEFRISE, Arnaud DEPLAE, Patrick JOURET, Janine KIEVITS, André LEBRUN, Jacques MALENGREAUX, Claude PUTS, Séverine VAN WAEYENBERGE.

Notes :

- Le décret a été présenté par le Cabinet du Ministre de l'Environnement aux membres du CWEDD, du CESRW et de la CRAT le 16 septembre 2003.
- Le 10 octobre, Messieurs HAUMONT (avocat), ORBAN de XIVRY (avocat) et HALEN (SPAQUE) ont participé aux travaux du groupe de travail.

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions: 7 (16 et 23 septembre, 1,6,9,10 et 15 octobre)  
Nombre total de présences : 56  
Nombre moyen de membres présents aux réunions : 8

**GT « Parcs naturels »**

*Mission :* Préparation de l'avis relatif à l'avant-projet de décret sur les parcs naturels.

*Composition du GT :*

Membres : Guy ALBARRE, Bernard DECOCK, Marie France. GODART, André LEBRUN.

Notes :


M. Jacques STEIN, Directeur à la Division Nature et Forêt de la DGRNE, a participé aux travaux du GT.

**Quelques chiffres**

Nombre de réunions : 1 (9 décembre)  
Nombre de membres présents : 4

## Quatrième partie

# Annexes

Cette quatrième partie reprend la liste des avis rendus en 2003 ainsi que la liste (ou le nombre en ce qui concerne l'évaluation des incidences sur l'environnement) des avis remis entre le 28 juin 1988 et le 31 décembre 2003. Tous les documents faisant l'objet d'une publicité et téléchargeables sur le site [www.cwedd.be](http://www.cwedd.be) sont marqués du sigle «  ».


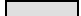


### Annexe 1 – Réunions de l'Assemblée plénière, du Bureau, des Sections spécialisées et des Groupes de travail tenues en 2003

2 0 0 3	JANVIER	FEVRIER	MARS	2 0 0 3	AVRIL	MAI	JUIN
1	M	S	S	1	M SPLAN (am)	J	D
2	J	D	D	2	M Colloque <sup>6</sup>	V	L
3	V	L	L	3	J AP (am)	S	M SPLAN (pm)
4	S	M SPLAN (am) GT « T-Air » (pm)	M SPLAN (am)	4	V	D	M
5	D	M	M	5	S	L	J AP (am)
6	L	J GT « NEHAP » (am)	J AP (am)	6	D	M SPLAN (am)	V
7	M SPLAN (am)	V	V	7	L	M	S
8	M	S	S	8	M	J AP (am)	D
9	J AP (am)	D	D	9	M	V	L
10	V	L SMA (12 h 30) SEIE (pm)	L SMA (11 h 30) SEIE (pm)	10	J	S	M
11	S	M	M B(pm)	11	V GT «AB» (pm)	D	M SMA (11 h) SEIE (pm)
12	D	M	M GT "végétation"(am)	12	S	L SEIE (pm)	J
13	L	J AP (am)	J	13	D	M	V
14	M SPLAN (am)	V	V	14	L SMA (12h30) SEIE (pm)	M	S
15	M	S	S	15	M SPLAN (am) GT «AB» (pm)	J GT "végétation" (pm)	D
16	J	D	D	16	M	V GT « Fonct » (am)	L
17	V GT « SPACE » (am)	L	L GT «Air» (pm)	17	J	S	M SPLAN (am) B (pm)
18	S	M B (11h30) GT « T-Air » (pm)	M GT « C. Env. AT » (am) B (11h30) GT « SPACE » (14h30)	18	V	D	M GT "végétation" (pm)
19	D	M	M	19	S	L	J
20	L	J	J	20	D	M SPLAN (am) B (pm)	V
21	M SPLAN (am) B (pm) GT « T-Air » (pm)	V GT « SPACE » (am)	V	21	L	M	S
22	M	S	S	22	M	J	D
23	J	D	D	23	M	V	L SEIE (pm)
24	V GT « NEHAP » (am)	L SEIE (pm)	L B (am) GT "C. Env. AT" (midi) SEIE (pm)	24	J	S	M
25	S	M	M SMA (16 h)	25	V	D	M
26	D	M	M	26	S	L SEIE (pm)	J
27	L SEIE (pm)	J	J	27	D	M	V
28	M SMA (16 h)	V	V	28	L B (am) SEIE (pm) SMA (16 h)	M	S
29	M		S	29	M GT « végétation » (am)	J	D
30	J GT « NEHAP » (pm)		D	30	M	V	L
31	V		L GT « végétation » (am)	31		S	

<sup>6</sup> Colloque sur « Le droit international dans le domaine de l'environnement : état de transposition – mise en œuvre – visions d'acteurs – perspectives ».

2 0 0 3	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	2 0 0 3	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1	M SPLAN (am)	V	L	1	M GT"Sols" (am)	S	L
2	M	S	M SPLAN (am)	2	J AP (pm)	D	M SPLAN (am)
3	J	D	M	3	V	L	M SEIE-ZAE (j)
4	V	L	J AP (am)	4	S	M SPLAN (am)	J AP (am)
5	S	M	V	5	D	M SEIE-ZAE (j)	V
6	D	M	S	6	L GT"Sols" (pm)	J	S
7	L	J	D	7	M	V	D
8	M	V	L SMA (12 h 30) SEIE (pm)	8	M	S	L SMA (12 h 30) SEIE (pm)
9	M	S	M GT "Fonct" (am)	9	J GT"Sols" (am)	D	M GT "Parcs naturels"(am)
10	J	D	M GT "végétation" (am) SEIE "ZAE" (pm)	10	V GT"Sols" (pm)	L	M
11	V	L	J Réunion AA	11	S	M	J
12	S	M	V	12	D	M SEIE (pm)	V
13	D	M	S	13	L B (11h00) SEIE (pm)	J	S
14	L SEIE (pm)	J	D	14	M	V	D
15	M	V	L	15	M GT"Sols" (am)	S	L
16	M	S	M SPLAN (am) B (midi) GT"Sols" (pm)	16	J	D	M SPLAN (am) B (pm)
17	J	D	M	17	V	L	M SEIE-ZAE (j)
18	V	L	J	18	S	M SPLAN (am) B (pm)	J
19	S	M B (pm)	V SPLAN & SEIE (am)	19	D	M SEIE-ZAE (j)	V
20	D	M	S	20	L	J	S
21	L	J	D	21	M SPLAN (am)	V	D
22	M	V	L SMA (midi) SEIE (pm)	22	M	S	L SEIE (pm)
23	M	S	M GT "Sols"(am)	23	J AP (am)	D	M
24	J	D	M	24	V	L SEIE (pm)	M
25	V	L SEIE (pm)	J	25	S	M SMA (16 h)	J
26	S	M SMA (16 h)	V	26	D	M	V
27	D	M	S	27	L	J	S
28	L	J	D	28	M	V	D
29	M	V	L	29	M	S	L
30	M	S	M	30	J	D	M
31	J	D		31	V		M

 Jours fériés légaux et conventionnels  
 Samedi et dimanche

AP (Assemblée plénière) – SEIE (Section « Etudes d'incidences ») – SMA (Section mixte d'agrément) - SPLAN  
 (Section « Planification ») – B (Bureau) – GT (groupe de travail) – T-Air (Transposition textes Air)  
 am (Matin) – pm (Après-midi) – j (journée)  
 Fonct (fonctionnement) - SPACE (6<sup>ème</sup> programme d'action communautaire pour l'environnement)

**Annexe 2 – Avis relatifs aux études d'incidences sur l'environnement remis par le CWEDD en 2003 «  »**

	Catégorie de projets		Avis		
	Procédure « 85 » <sup>1</sup>	Procédure « PE » <sup>2</sup>	Qualité EIE	Qualité RNT	Opportunité
<b>27/01/2003</b>					
Permis de lotir « Croix Bolette » à Retinne (FLERON) (CWEDD/03/AV.110)	3		Bonne qualité	Incomplet	Favorable sous conditions
Permis de lotir « Longue Couture » à Seilles (ANDENNE) (CWEDD/03/AV.112)	3		Insatisfaisante	Incomplet	Défavorable
<b>10/02/2003</b>					
Permis d'urbanisme et d'exploiter relatif à l'extension d'un poulailler de poules pondeuses d'une capacité de 90 000 animaux venant en extension d'un poulailler existant et portant la capacité totale à 150 000 poules à Clermont-sous-Huy (ENGIS) (CWEDD/03/AV.173)	8		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'urbanisme et d'exploiter un poulailler d'engraissement de 38 000 places à Gemmenich (PLOMBIERES) (CWEDD/03/AV.175)	8		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'exploiter relatif à l'installation d'incinération de déchets dangereux et toxiques à Feluy (CWEDD/03/AV.177)	7		Qualité satisfaisante	Incomplet	Favorable sous conditions
<b>24/02/2003</b>					
Permis de lotir « Domaine de la Colline bleue » à BLEGNY (CWEDD/03/AV.263)	3		Qualité insatisfaisante	Incomplet	Défavorable
Permis d'urbanisme et de régularisation de permis d'urbanisme pour une exploitation bovine à Thoricourt (SILLY) (CWEDD/03/AV.265)	8		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'urbanisme pour la construction d'un village de vacances au lieu-dit « Le Petit Spay » à TROIS-PONTS – Complément d'étude (CWEDD/03/AV.267)	2		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
<b>10/03/2003</b>					
Permis d'extraction pour un projet d'extension de la Carrière « Les Petons » à Yves-Gomezée (WALCOURT) et Jamagne (PHILIPPEVILLE) (CWEDD/03/AV.330)	4		Très bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'extraction pour un projet d'extension des Carrières du « Fond des Vaulx » à WELLIN (CWEDD/03/AV.332)	4		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions

1 Projets introduits sur la base de la procédure définie par le décret du 11 septembre 1985 et son arrêté d'application du 31 octobre 1991.

2 Projets introduits sur la base de la procédure définie par le décret du 11 septembre 1985, modifié par le décret relatif au permis d'environnement du 11 mars 1999 et son arrêté d'application du 4 juillet 2002 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

<b>24/03/2003</b> Révision du Plan de Secteur de Tournai-Leuze-Peruwelz en vue de l'inscription en zone d'extraction des terrains nécessaires à la poursuite de l'exploitation de la Sablière de MAUBRAY (CWEDD/03/AV.408)	3		Qualité satisfaisante	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'urbanisme et d'exploiter un parc de huit éoliennes à Villers-la-Ville (CWEDD/03/AV.410)	5		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
<b>14/04/2003</b> Permis d'extraction pour l'exploitation et l'extension de la carrière de Holcim à OBOURG (CWEDD/03/AV.523)	4		Bonne qualité	Insatisfaisant	Favorable sous conditions
Permis d'exploiter un abattoir de faible capacité et un atelier de découpe à NASSOGNE (CWEDD/03/AV.525)	6		Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
Renouvellement du permis d'exploiter une usine de traitement de pommes de terre et extension du permis pour une nouvelle ligne de production de frites à Leuze-en-Hainaut (CWEDD/03/AV.527)	6		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
<b>12/05/2003</b> Permis d'extraction relative à l'implantation et à l'exploitation de la Carrière de Dolhain-Vicinal à BAELEN et LIMBOURG (CWEDD/03/AV.628)	4		Bonne qualité	Complet	Défavorable
<b>26/05/2003</b> Permis d'extraction relative l'extension de la carrière CBR du Romont à BASSENGE (CWEDD/03/AV.715)	4		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
<b>11/06/2003</b> Permis d'urbanisme et d'exploiter un parc de sept éoliennes à Oneux – Longueville (DURBUY) (CWEDD/03/AV.791)	5		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'urbanisme pour un parc d'affaires et de logements dit « Waterloo Lake Side » à WATERLOO (CWEDD/03/AV.793)	3		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Elaboration d'un Plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur Sud-Luxembourg dit « Hydrion » à ARLON (CWEDD/03/AV.795)	3		Satisfaisante	Satisfaisante	Défavorable
<b>23/06/2003</b> Permis de lotir « Au Bois des Ayes » à DISON (CWEDD/03/AV.870)	3		Très bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis de lotir « Vanpee » à WAVRE (CWEDD/03/AV.872)	3		Bonne qualité	Complet	Le Conseil demande de revoir la structure du lotissement
Permis d'urbanisme et d'exploiter pour un parc de trois éoliennes à ANDENNE et HERON (CWEDD/03/AV.874)	5		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Renouvellement du permis d'exploiter le CET de Burgo Ardennes à VIRTON (CWEDD/03/AV.876)	7		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions



Révision de plan de secteur de La Louvière-Soignies en vue de l'inscription d'une zone d'extraction au lieu-dit « Tellier des prés » à SOIGNIES, BRAINE-LE-COMTE et ECAUSSINNES (CWEDD/03/AV.878)	3		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
<b>14/07/2003</b> Permis unique pour un parc de deux éoliennes à YVOIR (CWEDD/03/AV.950)		4	Satisfaisante	Satisfaisante	Favorable sous conditions
Permis d'environnement pour l'hypermarché Carrefour « Les Grands Prés » à MONS (CWEDD/03/AV.954)		1	Insatisfaisante	Insatisfaisante	Le Conseil demande un complément d'étude
<b>25/08/2003</b> Permis unique pour l'extension de la capacité d'accueil du CET de MONT-SAINT-GUIBERT (CWEDD/03/AV.1062)*		6	Qualité satisfaisante	Satisfaisant	Favorable sous conditions
Permis unique pour un parc de six éoliennes à WALCOURT (CWEDD/03/AV.1064)		4	Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
Permis de lotir « A l'Agauche » à Bioul (ANHEE) (CWEDD/03/AV.1066)	3		Très bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
Permis de lotir « rue de la Balle » à BLEGNY (CWEDD/03/AV.1068)		1	Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
Permis de lotir à Templeuve (TOURNAI) (CWEDD/03/AV.1070)		1	Satisfaisante	Satisfaisant	Favorable sous conditions
Permis unique pour un parc de quatre éoliennes à ENGHEN (CWEDD/03/AV.1072)		4	Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
<b>08/09/2003</b> Permis d'urbanisme pour le CET de classe 2 et 3 sur le site de Malvoisin à GEDINNE (CWEDD/03/AV.1116)	7		Qualité satisfaisante	Incomplet	Favorable sous conditions
Complément d'étude relatif à la demande de permis de lotir « Domaine de la Colline Bleue » à BLEGNY (CWEDD/03/AV.1118)	3		Bonne qualité	-	Favorable sous conditions
<b>22/09/2003</b> Elaboration d'un Plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur de Sud-Luxembourg dit « Le Ranch » à MARTELANGÉ (CWEDD/03/AV.1187)	3		Qualité satisfaisante	Qualité satisfaisante	Favorable sous conditions
Permis unique pour un parc de 12 éoliennes à GENAPPE et NIVELLES (CWEDD/03/AV.1189)		4	Qualité moyenne	Qualité satisfaisante	Favorable sous conditions
Renouvellement du permis d'exploiter une porcherie de 1700 places et demande de permis d'exploiter un hangar de stockage de 3500 tonnes de pommes de terre à Houthem (COMINES) (CWEDD/03/AV.1191)	8		Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
<b>13/10/2003</b> Permis d'urbanisme et d'exploiter pour un parc de quatre éoliennes à HUY et MODAVE (CWEDD/03/AV.1309)	5		Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
Permis d'extraction pour des installations de valorisation et d'élimination de déchets dangereux à Gaurain-Ramecroix (TOURNAI) (CWEDD/03/AV.1311)	7		Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
Permis unique pour l'exploitation d'un élevage de 500 bovins et la construction d'un nouveau bâtiment à la Ferme de Murchy à Franc-Waret (FERNELMONT) (CWEDD/03/AV.1313)		8	Qualité peu satisfaisante	Qualité insatisfaisante	Favorable sous conditions

\* Avis adopté par l'assemblée plénière du 4 septembre 2003.

<b>12/11/2003</b> Elaboration d'un Plan communal d'aménagement aux lieux-dits « La Bergère » et « Derrière la Ferme » à WANZE (CWEDD/03/AV.1432)	3		Très bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
Permis unique pour l'implantation et l'exploitation d'une station d'épuration d'une capacité de 446 500 équivalents-habitants à OUPEYE (CWEDD/03/AV.1436)		7	Qualité satisfaisante	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'exploiter pour une unité de valorisation de déchets dangereux chez Dequachim à Ghlin (MONS) (CWEDD/03/AV.1438)	7		Qualité satisfaisante	Incomplet	Favorable sous conditions
Permis d'urbanisme et d'exploiter pour un établissement de karting indoor à BURG REULAND (CWEDD/03/AV.1440)	2		Bonne qualité	Bonne qualité	Favorable sous conditions
<b>24/11/2003</b> Permis unique pour l'exploitation d'une porcherie d'une capacité de 1512 truies à Les Waleffes (FAIMES) (CWEDD/03/AV.1434)		8	Qualité satisfaisante	Qualité satisfaisante	Favorable sous conditions
Permis de lotir « Rue du Village » à Marcq (ENGHIEN) (CWEDD/03/AV.1491)	3		Qualité insatisfaisante	Qualité insatisfaisante	Défavorable
Permis d'urbanisme pour l'allongement de la piste principale et des travaux annexes à l'aéroport de Liège-Bierset (CWEDD/03/AV.1493)	1		Bonne qualité	Complet	Avis réservé dans l'attente d'une EIE sur l'ensemble de l'activité aéroportuaire de Liège-Bierset
Permis unique pour l'implantation d'un karting indoor à EUPEN (CWEDD/03/AV.1495)		1	Bonne qualité	Complet	Défavorable
Permis de lotir « Carrefour Saint Antoine » à Louveigné (SPRIMONT) (CWEDD/03/AV.1497)		1	Bonne	Incomplet	Favorable sous conditions

<b>08/12/2003</b> Permis d'exploiter une nouvelle ligne de valorisation énergétique dans l'usine d'incinération de Virginal (ITTRE) (CWEDD/03/AV.1566)	7		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis d'urbanisme et d'exploiter un parc de quatre éoliennes sur le plateau du Gerny à MARCHE-EN-FAMENNE (CWEDD/03/AV.1568)	5		Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
Permis de lotir « Au Grand Hu » à Ayeneux (SOUMAGNE) (CWEDD/03/AV.1570)		1	Bonne qualité	Complet	Favorable sous conditions
<b>22/12/2003</b> Permis unique pour l'implantation d'un parc de 32 éoliennes à METTET, ANHEE, FOSSE-LA-VILLE et PROFONDEVILLE (CWEDD/03/AV.1635)		4	Bonne qualité	Complet	<u>Groupe Rm</u> : favorable sous conditions <u>Groupe Sm</u> : défavorable <u>Groupe Tm</u> : favorable sous conditions <u>Groupe Um</u> : favorable sous conditions pour les éoliennes 1 à 6 et défavorable pour 7 à 11
Permis unique relatif à l'extension et exploitation d'un centre environnement chez Shanks Waste Solutions à SERAING (CWEDD/03/AV.1637)		6	Qualité satisfaisante	Complet	Défavorable pour un centre de regroupement d'huiles usagées et de déchets dangereux. Favorable sous conditions pour le reste des activités
Permis de lotir « Dessous le chemin de Lomré » à Baclain (GOUVY). (CWEDD/03/AV.1639)		1	Bonne qualité	Complet	Défavorable

Note : Les projets sont classés en catégories sur base de la classification introduite par le permis d'environnement.

**Annexe 3 – Avis relatifs à l'agrément des auteurs d'études remis en 2003**

Date	Auteur agréé	Demande
28/01/2003	AMENAGEMENT s.c.	Extension d'agrément
	RDC Environnement	Renouvellement et extension d'agrément
	ENERGIE 2030 Agence s.a.	Demande d'agrément
10/02/2003	ARIES Consultants	Demande d'agrément
	SHER Ingénieurs – Conseils s.a.	Demande d'agrément
10/03/2003	FUL	Renouvellement d'agrément
	DELOITTE & TOUCHE Tax & Légal	Demande d'agrément
25/03/2003	CSD Enviro Consult	Renouvellement d'agrément
	ACTE 1	Demande d'agrément
14/04/2003	DLV	Renouvellement et extension d'agrément
28/04/2003	TRACTEBEL Engineering	Renouvellement d'agrément
	STRATEC	Renouvellement et extension d'agrément
11/06/2003	Groupe Teams s.a.	Renouvellement et extension d'agrément
	L'EQUERRE	Renouvellement et extension d'agrément
	POLY'ART	Renouvellement d'agrément
	BTEE	Demande d'agrément
	AGECO	Extension d'agrément
	EACM	Demande d'agrément
26/08/2003	BIEAU	Demande d'agrément
	ATELIER 50	Extension d'agrément
	E.S.E.	Renouvellement et extension d'agrément
08/09/2003	ASCO	Demande d'agrément
22/09/2003	PLURIS	Renouvellement d'agrément
	AUPA	Renouvellement et extension d'agrément
25/11/2003	SORESMA	Demande d'agrément
	PLANECO	Extension d'agrément
	ESHER	Extension d'agrément

**Annexe 4 – Avis relatifs aux études d'incidences sur l'environnement remis par le CWEDD entre 1988 et 2003**
**a) Projets privés et publics**

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL
<b>Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs</b>																
Lotissements				2	6	3	10	8	13	13	12	19	19	9	13 (5 PE)	127
Circuits de sports moteurs	2	8	3	2	4	3	5	2	1	5	4	4	5	3	2 (1 PE)	53
Centres de vacances, de loisirs et d'attractions		1				2	1		1	2		1		2	1	11
Golf					1			1		1	1					4
Discothèques - Cinémas - Divers					1		1	2	2					2		8
Autres										1	1			1	2 (1 PE)	5
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>208</b>
<b>Infrastructures</b>																
Infrastructures ferroviaires		1			4	1	1			1	1			1		10
Infrastructures routières						1	2	1				1	1	1		7
Aéroports											1				1	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>19</b>
<b>Carrières</b>																
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>59</b>
<b>Processus industriels liés à l'énergie</b>																
Eoliennes												1	1	10	10 (5 PE)	22
Autres			1					2				1	1	1		6
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>28</b>

\* Les chiffres repris entre parenthèses indiquent le nombre d'études réalisées sur la base de la procédure introduite par le permis d'environnement (PE).

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL
<b>Processus industriels de transformation de matières</b>																
Abattoirs				1	3	4	11	4	8	3	4		4		1	43
Industrie de la chimie	2	4	3		3	2	2	3	1	5	2	1	4	1		33
Aciéries, fonderies et travail des métaux		1			3	1			1		1	1				8
Industrie agro-alimentaire			1		2	1				1	1	2	1		1	10
Industrie du verre, y compris fibres et laine de verre					1	1	1	1						1		5
Industrie du papier		1			1				1					2		5
Divers (Clos d'équarrissage, pisciculture, production de charbon de bois)					3							1				4
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>108</b>
<b>Gestion des déchets</b>																
Centre d'enfouissement technique	1	1		2	5	2	3	6	1		1		2		3 (1 PE)	27
Centre de tri de déchets															1 (1 PE)	1
Centre de traitement de déchets ménagers						1		1	3							5
Centre de traitement de déchets industriels	2				1		2	1		4	1		1			12
Centre de traitement de déchets toxiques	1		1	1	1	2		3	1		1		4		4	19
Centre de traitement de déchets hospitaliers		3			1		1					1				6
Valorisation de combustibles de substitution dans des fours			1			1	1	5								8
Bassins de décantation (pour eaux usées industrielles ou déchets dangereux non toxiques)		1		1		1			1	1						5
Torchère de combustion de biogaz								1	2							3
Autres (Valorisation de terrils et stockage de combustibles usagers)							2									2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>88</b>

**Gestion de l'eau**

<b>Total Stations d'épuration</b>									1	2	1	3			1	1 (1 PE)	9
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	--	--	---	----------	---

**Permis liés à l'exploitation agricole**

Production bovine						2	2	1		1	1	3				2 (1 PE)	12
Production porcine				4	7	1	5	3	5	3	4	3	1	1		2 (1 PE)	39
Production avicole				3	3	3	7	2	9	25	13	5	3	1		2	76
Elevage d'autruches									1	1							2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>129</b>	

<b>Total des projets privés et publics</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	<b>85</b>	<b>60</b>	<b>47</b>	<b>54</b>	<b>38</b>	<b>51</b>	<b>648</b>
--	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

**b) Projets de plans**

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL
Plans de secteur											1		1	4	2	8
- centres d'enfouissement technique										24						24
- autres																
Plans communaux d'aménagement											2	2	1	3	3	11
<b>Total des projets de plans</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>43</b>

\* Etudes réalisées dans le cadre du plan des centres d'enfouissement technique (CET), dont 10 CET relatifs aux déchets ménagers et industriels non dangereux et 14 CET relatifs aux boues de dragage.

**c) Total des projets privés et publics et des projets de plans**

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL
Total des projets privés et publics	8	21	10	18	51	35	58	52	60	85	60	47	54	38	51	648
Total des projets de plans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	3	2	2	7	5	43
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	<b>109</b>	<b>63</b>	<b>49</b>	<b>56</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>691</b>

**Annexe 5 – Avis relatifs à l'agrément des auteurs d'études remis par le CWEDD entre 1988 et 2003**

Entre 1988 (les premières études d'incidences ont été déposées en 1989) et 2003, le CWEDD a remis 318 avis relatifs à des demandes, des renouvellements, des extensions ou des renouvellements et extensions d'agréments (voir tableau ci-dessous).

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL
Demande	18	14	10	9	19	13	7	9	8	7	3	3	4	6	11	10	151
Renouvellement	0	5	7	3	5	10	7	8	10	6	10	10	5	11	6	5	108
Extension	0	1	1	1	5	6	2	3	1	1	1	1	0	0	2	5	30
Renouvellement et extension	0	0	1	0	3	1	1	1	5	1	4	0	1	2	2	7	29
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>318</b>





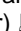








Note :

Tous les avis 2003 et un avis 2002 ont été rendus sur la base de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002).





**Annexe 6 – Avis relatifs à l'état de l'environnement wallon (depuis 1988) et à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable (depuis 1994) remis entre 1988 et 2003**




**a) concernant l'état de l'environnement wallon**

Date	Objet (et référence)
1988	Etat de l'environnement wallon (1988) Note de synthèse et note de prospective 1988 
1989	Etat de l'environnement wallon (1989) Note de synthèse et note de prospective 1989 (Doc.90/CWE 532) 
1990	Etat de l'environnement wallon (1990)
1991	Etat de l'environnement wallon (1991) Note de synthèse Note de prospective 1990 – 1991 
27/05/1992	Etat de l'environnement wallon (1992) (Doc.92/CWE 236) Système d'information sur l'état de l'environnement (Doc.92/CWE 238) Situation budgétaire et gestion de l'environnement (Doc.92/CWE 239)
07/02/1994	Etat de l'environnement wallon (1993) (Doc.94/CWE 045) 
04/1994	Mise en œuvre du règlement 1836/83 du Conseil du 29 juin 1993 (Doc.94/CWE 063-c)
03/07/1997	Etat de l'environnement wallon (1995) - Monographies « Transport », « Forêt-Sylviculture », « Energie » et « Agriculture » (Doc.97/CWEDD 154 quinter) 
05/05/1998	Etat de l'environnement wallon (1996) - Le paysage (Doc.98/CWEDD 236/2) 
21/04/1999	Note de synthèse
01/07/1999	Note de prospective 1999 « De la protection de l'environnement au développement durable » (Doc.99/CWEDD 620) 
14/06/2001	Rapport sur l'état de l'environnement wallon (2000) (CWEDD/01/AV.455) 
06/09/2001	Note de synthèse (CWEDD/01/DS.874) 
11/02/2002 et 06/06/2002	Choix d'indicateurs pour le rapport sur l'état de l'environnement wallon et le tableau de bord de l'environnement de la Région wallonne (CWEDD/02/AV.145 et 434) 
11/03/2002	Note de prospective 2001 – 2002 (CWEDD/02/DS.257) 
13/02/2003	Projet de table des matières du tableau de bord de l'environnement wallon (CWEDD/03/AV.200) 
04/12/2003	Tableau de bord de l'environnement wallon 2003 – Avis préliminaire (CWEDD/03/AV.1470) 

**b) concernant le Plan d'environnement pour le développement durable**

Date	Objet (et référence)
02/04/1992	Projet de table de matières du « programme d'environnement pour un développement durable en Wallonie » (Doc.92/CWE 103) 
11/07/1994	Projet de plan d'environnement pour le développement durable en Région wallonne (Doc.94/CWEDD 176 quinquies) 

**c) concernant les programmes sectoriels**

Date	Objet (et référence)
1989	Projet de plan wallon des déchets
23/10/1997	Projet de plan wallon des déchets- Horizon 2010 (Doc.97/CWEDD 679) 
04/12/1997	Analyse coûts - bénéfiques et étude des conséquences prévisibles sur l'environnement, réalisées dans le cadre du Plan wallon des déchets (Doc.97/CWEDD 791) 
04/07/2002	Projet de plan wallon de l'air (CWEDD/02/AV.387) 

**d) concernant les plans communaux de développement de la nature**

Date	Objet (et référence)
12/05/1999	Réponse du C.W.E.D.D. relative à l'avant-projet d'AGW relatif à l'établissement et au financement des plans communaux d'environnement et de développement de la nature (Doc.99/CWEDD 444)














**Annexe 7 - Avis relatifs aux écotaxes remis par le CWEDD depuis 1988**







Date	Objet (et référence)
23/03/1994	Avant-projet de loi modifiant la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat (Doc.94/CWE 102)
	Exceptions projetées à la réglementation relative aux rasoirs jetables (Doc.94/ CWED 103)
20/10/1994	Ecotaxes sur les piles et récipients pour boissons, ainsi que sur les appareils photo jetables (Doc.94/CWEDD 293)
23/11/1994	L'application des articles 383 à 385 de la loi du 03 juin 1994 en ce qui concerne le papier (Doc.94/CWEDD 339)
	Modification éventuelle de la réglementation légale en matière d'écotaxes sur les récipients de boissons, en particulier en ce qui concerne la classification de boissons (Doc.94/ 340)
	Positions du CWEDD à l'égard des 12 propositions de la Commission de suivi relatives aux écotaxes sur les récipients contenant certains produits industriels, et plus particulièrement sur le concept d'usage non professionnel (Doc.94/CWEDD 341)
Déc. 1994	Application des articles 389, 3 <sup>o</sup> et 401, 1, 2 <sup>o</sup> tiret de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 modifiés par l'article 5 de la loi du 03 juin 1994 (PVC) (Doc.94/CWEDD 372, 373 et 374)
14/02/1995	Application de la loi sur les écotaxes aux emballages contenant certains produits industriels - Système de collecte alternatif - Liste de solvants (Doc.95/CWEDD 043)
	Première liste de substances (pesticides et produits phytopharmaceutiques) à taxer (Doc.95/CWEDD 041)
27/03/1995	Adaptation de la loi du 16 juillet 1993 en ce qui concerne les rasoirs jetables (Doc.95/CWEDD 075)
21/06/1995	Ecotaxes sur les piles (Doc.95/CWEDD 232)
17/11/1995	Projet de conclusions de la Commission de Suivi concernant l'écotaxe sur les récipients de boissons (Doc.95/CWEDD 399)
16/09/1996	Lignes de force de la réforme des écotaxes sur le papier - note d'orientation (Doc.96/CWEDD 310)
24/10/1996	Application de la loi sur les écotaxes sur les récipients pour boissons
14/11/1996	Concept "d'unité de volume d'emballage" pour les emballages contenant certains produits industriels
	Pesticides - classification des produits
06/05/1997	Taux de réduction des usages de simazine et diuron (Proposition de la Commission de Suivi relative aux écotaxes) (Doc.97/CWEDD 218)
18/06/1997	Projet d'Arrêté Royal relatif aux produits en papier et/ou carton mis à la consommation et passibles de l'écotaxe (Doc.97/322)
04/09/1997	Suppression de l'annexe 14 de la loi relative aux écotaxes, ayant trait aux piles (Proposition de la Commission de Suivi relative aux écotaxes) (Doc.97/CWEDD 462)
04/02/1998	Avant-projet relatif aux produits en papier et/ou carton mis à la consommation et passibles de l'écotaxe (Doc.98/CWEDD 083)
05/05/1998	Mention du lindane et du dichlorvos dans la liste des substances passibles de l'écotaxe (Doc.98/CWEDD 395)
07/07/1998	Application de la loi sur les écotaxes en matière de piles rechargeables (Doc.98/CWEDD617)
16/11/1998	Application de la loi sur les écotaxes relative aux piles - augmentation de la cotisation de collecte et de recyclage (Doc.98/CWEDD 1021)

**Note :**

En décembre 1994, le Conseil a répondu aux questions posées par la Commission de suivi relative aux écotaxes sur les pesticides et produits phytopharmaceutiques à usage non agricole (Doc.94/CWEDD 371).



**Annexe 8 – Avis relatifs aux autres tâches confiées par le Gouvernement remis entre 1988 et 2003**

Date	Objet (et référence)
07/09/1989	Projet d'AERW modifiant l'AERW du 10 décembre 1987 sur l'évaluation des incidences sur l'environnement en Région wallonne (Doc.89/CWE.355/7)
07/05/1991	Projet d'AERW portant exécution du décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne (Doc.91/837/C34bis)
17/09/1992	5 <sup>ème</sup> programme européen sur l'environnement et le développement durable (Doc.92/CWE 312) 
22/01/1993	Projet d'AERW modifiant l'AERW du 31 octobre 1991 portant exécution du décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne (Doc.93/CWE.033)
26/05/1993	Projet d'AGW modifiant l'AERW du 31 octobre 1991 portant exécution du décret du 11 septembre 1985 organisation l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne (Doc.93/CWE.243)
Avril 1994	Mise en œuvre du Règlement 1896/83 du Conseil de l'Union européenne du 29 juin 1993 permettant la participation volontaire des entreprises du secteur industriel au système commun de management environnemental et d'audit (Doc.94/192/CWE 063 c)
1995	Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'article 10 de l'AGW du 28/05/1995 fixant les règles de composition et de fonctionnement du CWEDD
26/02/1996	Avant-projet de Plan régional d'aménagement du territoire wallon (Doc.96/CWEDD 035) 
09/01/1997	Avant-projet de décret relatif au permis d'environnement (Doc.97/CWEDD 012)
03/04/1997	Projet de loi relatif à la coordination de la politique fédérale de développement durable (Doc.97/CWEDD 128)
03/07/1997	Proposition de décret sur le rôle social des cours d'eau, déposée par MM. J. DARAS et consorts (Doc.97/CWEDD 356)
12/11/1997	Projet d'AGW modifiant l'AERW du 31 octobre 1991 portant exécution du décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne (Doc.97/CWEDD 716)
05/03/1998	Projet d'AGW modifiant l'AERW du 31 octobre 1991 portant exécution du décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne (Doc.98/CWEDD 172)
	1 <sup>er</sup> projet officiel de Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) (Doc.98/CWEDD 170) 
	Contrat de Société-Agriculture (Doc.98/CWEDD 178) 
	Projet de protocole sur les polluants organiques persistants et projet de protocole sur les métaux lourds dans le cadre de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (Doc.98/CWEDD 171) 
23/09/1998	Plan des centres d'enfouissement technique (Doc.98/CWEDD 837) 
04/03/1999	Projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) (Doc.99/CWEDD260) 
04/11/1999	Contrat d'Avenir pour la Wallonie (Doc.99/CWEDD 902) 
21/12/1999	Projet de Plan de Développement Rural: réponse préliminaire (Doc.99/CWEDD1076) 
03/02/2000	Phasing-out – Objectif I – Hainaut (Doc.2000/CWEDD 077/3) 
16/03/2000	Avant-projet de Plan fédéral de développement durable (PFDD) (Doc.2000/CWEDD 249) 
06/04/2000	Plan wallon de Développement Rural (PDR) (Doc.2000/306) 
08/06/2000	Objectif 2 Meuse-Vesdre et Namur-Luxembourg (Doc.2000/458/2) 
07/09/2000	Avant-projets d'AGW à prendre en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la région wallonne,</li> <li>- relatif à la procédure d'octroi du permis d'environnement, aux déclarations et aux mesures de police administrative,</li> <li>- arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations classées (Doc.2000/CWEDD 762)</li> </ul>
19/12/2000	Note d'orientation établissant les grandes lignes de l'avant-projet de décret relatif aux enquêtes publiques (Doc.2000/CWEDD 1057)
03/05/2001	Avant-projet de décret d'optimisation du CWATUP (CWEDD/01/AV.543)
18/06/2001	Avant-projet d'AGW fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (CWEDD/01/AV.694)



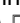
01/08/2001	Avant-projet de décret relatif à la communication et à l'enquête publique en matière d'aménagement du territoire, de patrimoine, d'urbanisme et d'environnement (CWEDD/01/AV.931)
23/11/2001	Evaluation du Contrat d'Avenir pour la Wallonie (CWEDD/01/AV.1037) 
11/03/2002	24 avant-projets d'arrêtés du Gouvernement wallon portant conditions sectorielles « eau » en application du décret relatif au permis d'environnement (CWEDD/02/AV.120) Projet d'actualisation du Contrat d'Avenir pour la Wallonie (CWEDD/02/AV.150) 
11/04/2002	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions sectorielles d'exploitation des centres d'enfouissement technique (CWEDD/02/AV.137)
04/07/2002	Texte cadre pour l'élaboration des accords de branche spécifiques aux différents secteurs industriels portant sur la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre et sur l'augmentation de l'efficacité énergétique (CWEDD/02/AV.472) 
15/10/2002	Projet de plan pour la maîtrise durable de l'énergie (CWEDD/02/AV.1202)  Réforme des lois d'expansion économique (CWEDD/02/AV.1110)
13/02/2003	Projet de plan national d'action « Environnement-Santé » belge (CWEDD/03/AV.67)  Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les zones de protection visées à l'article 84, § 1 <sup>er</sup> , 12° du CWATUP (CWEDD/03/AV.153)
08/05/2003	Projets d'accords de branche avec les secteurs de la chimie et du papier et relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre (CWEDD/03/AV.486) 
23/10/2003	Avant-projet de décret modifiant le CWATUP et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et portant le décret relatif à l'assainissement des sols pollués (CWEDD/03/AV.1175)

### Annexe 9 - Autres avis et documents préparés entre 1988 et 2003


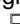
#### a) Avis non sollicités par le Gouvernement

Date	Objet (et référence)
01/04/1999	Demande de la DGATLP sur l'étude de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise relative au contenu des études d'incidences de plans d'aménagement (Doc.99/CWEDD 387) 
25/10/2000	Demande de la Direction Générale des relations extérieures de la Région wallonne relative à l'avant-projet de programme communautaire Interreg II B « Sustainable territorial development in the North West of Europe – Towards long term transnational cooperation » (Doc.2000/CWEDD 888)
08/03/2001	Demande de la DGRNE sur le document intitulé « critères de bonne pratique pour la rédaction et l'examen des résumés non techniques » (CWEDD/01/AV.72) 
11/03/2002	Demande de la Commission Aménagement du Territoire du Parlement wallon relative au projet de décret modifiant le Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWEDD/02/DS.276)

#### b) Avis d'initiative

Date	Objet (et référence)
20/01/1989	Motion relative à la mise en œuvre du décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement
23/06/1993	Mémoire commun aux trois conseils consultatifs régionaux en matière d'environnement
Juillet 1993	Les Missions, la composition et les moyens du prochain CWE (Doc.93/CWE.302) 
07/12/2000	Projet de Plan Climat National (Doc.2000/CWEDD 1016) 
18/06/2001	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulé : « Concilier nos besoins et nos responsabilités en intégrant les questions d'environnement dans la politique économique (CWEDD/01/AV.664) 
03/04/2003	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités d'octroi de subventions aux communes pour l'engagement d'un ou plusieurs conseillers en aménagement du territoire et en environnement (CWEDD/03/AV.375)
02/10/2003	Maintien et développement de la végétation hors des zones protégées (CWEDD/03/AV.917)

#### c) Autres documents réalisés

Date	Objet (et référence)
26/04/1999	Rencontre entre le CWEDD et les auteurs d'études d'incidences sur l'environnement – Constats et recommandations (Doc.99/CWEDD 814) 
01/02/2002	Actes du colloque « La directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ». CWEDD-CCE-CESRW et Comité de Contrôle de l'Eau
02/04/2003	Actes du colloque « Le droit international dans le domaine de l'environnement. Quelles implications pour la Région wallonne ». CWEDD-CCE-CSWAAA-CSWFFB-CSWCN-CRAT-CRAEC-CRD-CESRW 
02/10/2003	Publication réalisée à l'occasion des 15 ans d'activité du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable

CWEDD

Rue du Vertbois, 13c  
4000 Liège  
Tél. : 04/232.98.47. ou 48  
Fax : 04/232.98.10.  
e-mail : [contact@cwedd.be](mailto:contact@cwedd.be)  
<http://www.cwedd.be>

*Le Rapport d'activité 2003 a été approuvé par l'Assemblée plénière du 1<sup>er</sup> juillet 2004.*

Réalisation du rapport d'activité 2003  
*Anne Fraikin*  
*Frédéric Rouxhet*  
*Catherine Terwagne*

Achévé d'imprimer : juillet 2004

Ce rapport est disponible sur le site Internet du CWEDD (<http://www.cwedd.be>)